



Commune de Frameries
Rue Archimède, 1
7080 Frameries

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE DU
PUBLIC RELATIVE AU PROJET D'IMPLANTATION (PERMIS UNIQUE)
D'UNE EXPLOITATION D'UNE USINE DE TRANSFORMATION DE
POMMES DE TERRE CAPABLE DE PRODUIRE 2300 TONNES/JOUR DE
FRITES CONGELÉES, 400 TONNES/JOUR DE SPÉCIALITÉS POMMES
DE TERRE (RÖSTI, CROQUETTES, ETC.),... AU NIVEAU DU CHEMIN
DE BINCHE S/N À 7080 FRAMERIES**

« UPHOC, Union Pharmaceutique du Hainaut Occidental et Central » - Avenue
des Nouvelles Technologies 59, 7080 Frameries

29 janvier 2019 – 19h00

DATE ET HEURE : le mardi 29 janvier 2019, à 19h00.

LIEU : « UPHOC, Union Pharmaceutique du Hainaut Occidental et Central » -
Avenue des Nouvelles Technologies 59, 7080 Frameries

LISTE DES PRESENCES A LA REUNION : la liste des personnes présentes
(annexe 1) est consultable auprès de l'Administration.

PRESIDENCE DE LA SEANCE (en vertu de l'Article D-29-6 du livre 1er du Code de
l'Environnement) : Monsieur DUPONT, Bourgmestre de la Commune de Frameries.

ACCUEIL :

A 19h15, **Monsieur FRANÇOIS Pascal**, modérateur présente le planning de la soirée
(Introduction et Procédure officielle, Présentation du projet, Etude d'incidences,
Questions et Réponses). Il précise que dans un premier temps, le demandeur,
représenté par le bureau WIELS & Partners, présentera le projet. Ensuite, dans un
second temps, le bureau d'étude CSD Ingénieurs, représenté par Monsieur
FONTAINE, expliquera en quoi consiste une étude d'incidences sur l'environnement.
Enfin, la parole sera donnée aux personnes qui le souhaitent afin d'émettre leurs
remarques et alternatives éventuelles.

Monsieur précise également la présence de personnes de différentes instances : IDEA, bureau Wiels & Partners, CSD ingénieurs, Commune.

PRÉSENTATION DU PROJET :

Monsieur WIELS Danny, bureau Wiels & Partners, représente la société Clarebout, présente le projet d'implantation d'une exploitation d'une nouvelle usine de transformation de pommes de terre.

Cette présentation comprend les points suivants :

- Groupe Clarebout
- Présentation du projet sur le site de Frameries
- Processus de production
- Aspects environnementaux

Cette présentation est consultable en annexe 2.

Les personnes peuvent s'adresser directement auprès du demandeur pour plus d'informations : Bureau Wiels & Partners (056/75.42.81) ou Clarebout Potatoes (057/44.69.01).

Monsieur FONTAINE Kévin (bureau d'étude CSD Ingénieurs) réalise une présentation du cadre de l'étude d'incidences sur l'environnement :

- Quels sont les principaux acteurs ?
- Pourquoi une étude d'incidences sur l'environnement
- Qu'est-ce qu'une étude d'incidences sur l'environnement ?
- CSD Ingénieurs
- Objectifs de la réunion
- Contenu de l'étude d'incidences sur l'environnement
- L'étude d'incidences dans la procédure de demande de permis

Cette présentation est également consultable en annexe 3.

OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS ÉMISES CONCERNANT LE PROJET :

Monsieur FRANÇOIS P., modérateur, ouvre le temps d'échange de la soirée pour les questions-réponses : « Je rappelle pour celles et ceux qui nous ont rejoint en cours de soirée qu'un moment comme celui-ci ne nécessite pas seulement qu'on fasse une prise de parole et qu'on dise que l'on est contre le projet et que l'on hurle sur le promoteur, ça ne sert à rien du tout. Ce que j'ai envie de vous dire ce soir c'est qu'effectivement vous avez peut-être des inquiétudes, vous avez peut-être aussi une vive opposition à faire valoir mais ce que l'on aimerait entendre, ce sont quelques informations qui justifient cette opposition. Si vous avez des remarques, des interdictions, des suggestions, des situations particulières que vous souhaitez faire connaître au promoteur et au bureau d'études en charge de l'étude d'incidences sur l'environnement, c'est ce soir qu'il faut le faire. Il y a deux moments extrêmement importants dans cette procédure qui dure 15 jours : l'étude d'incidences sur l'environnement, c'est ce soir. On enregistre les débats, si vous voulez prendre la

parole, vous donnez votre nom et votre prénom, vous posez votre question, vous émettez votre remarque, votre suggestion, votre alternative pourquoi pas si vous en avez, et à chaque fois que vous prendrez la parole, même si vous la prenez plusieurs fois, faites donc cela en donnant votre nom et prénom pour deux choses : on rédigera un procès-verbal raison pour laquelle on enregistre les débats. Je propose qu'on se donne une heure de timing pour pouvoir effectivement vous entendre et une fois rentré à la maison, vous avez aussi 15 jours pour vous manifester par écrit d'une manière vraiment formelle en formulant les choses comme vous avez envie de les faire passer de votre point de vue en adressant celles-ci à la commune avec une copie au promoteur. C'est extrêmement important dans le cadre de la procédure. Voilà, est-ce que les règles sont claires ? Bonsoir Madame, votre nom et prénom et le micro toujours bien devant la bouche''

Madame DEFOURNY F. : « Bonsoir, en fait, géographiquement, on a bien compris où l'usine allait se situer, donc entre le zoning industriel et le zoning du Crachet et quand on regarde administrativement, on voit que les deux hangars qui existent déjà se situent au sein du zoning du Crachet, ils sont repris là. Alors si je prends la définition du zoning du Crachet, on dit que ce parc est destiné aux petites entreprises qui ont une activité d'artisanat, de service, aux entreprises ou aux biens ou encore de distribution locale ainsi qu'aux petites industries. Quand je vois le projet qu'on a présenté aujourd'hui, je demande à l'IDEA, aux Autorités de Frameries de me dire si cette usine est classée comme étant une entreprise qui a une activité d'artisanat ou comme étant une petite industrie. Donc pour moi, et d'ailleurs comme Monsieur l'a présenté, il l'a indiqué sur son PPT, il s'agit d'une activité de type industriel, donc pour moi cette entreprise devrait se situer plus dans le zoning industriel. Ma deuxième question est : si c'est dans le zoning industriel, dans la définition de l'IDEA, il est indiqué qu'elle doit être isolée de toute habitation, de zone résidentielle. Je voudrais vous communiquer qu'il y aura des maisons qui vont se situer à 50 mètres de cette usine (applaudissement).''

Monsieur FRANCOIS P. (modérateur) : « Une citoyenne, riveraine, qui voit un projet, et qui pose une question précise. Y a-t-il en affectation au plan de secteur de l'incompatibilité avec la définition du zoning tel qu'il existe aujourd'hui et le projet tel qu'il est présenté ».

Madame FINET G. (Intercommunale IDEA) : « Bonsoir, je m'appelle Geneviève Finet, je dirige le département infrastructures économiques de l'IDEA. Ce que vous avez vu vient effectivement du site Internet de l'IDEA qui est une communication commerciale à destination des entreprises pour expliquer quelle est l'offre de terrain, et où elle va s'implanter.

Là-dedans, il y a effectivement un périmètre qui est dit « Crachet » mais qui même lorsqu'on regarde au niveau du plan de reconnaissance du zoning, le zoning au nord-ouest du zoning de Frameries tel qu'il a été baptisé en 1996 passe par la rue des Fours-à-Chaux pour aller jusqu'à la Route de Mons. Donc, la station d'épuration, Bagetra, A2, tout le plateau qui préoccupe Clarebout et l'intégralité du zoning du Crachet est actuellement au plan de secteur en zone industrielle. Si vous regardez aussi au niveau de la communication commerciale, nous avons annoncé que pour des entreprises de type zone mixte, il y a 14 Ha disponibles, le plateau ici qui intéresse Clarebout fait plus de 20 Ha donc ne fait pas tel quelle partie du zoning de Crachet.

Dès lors, nous sommes en train de mettre en œuvre plus rapidement que prévu des terrains qui, au départ, n'étaient pas destinés à accueillir des entreprises.

Nous le faisons parce que depuis 1986, ils sont en zone industrielle au plan de secteur. En 1996, nous avons initié la mise en œuvre des terrains du côté de la Route de Mons parce que nous avons des petites demandes pour des terrains de 1000 à 1200 m². En 2002, nous avons entamé la demande de plan communal d'aménagement qui permet de transformer ces terrains de zone industrielle en zone mixte parce que nous avons des demandes pour des petits terrains. Cette entreprise ici qui a une activité dite mixte s'est implantée en dérogation en zone industrielle, Solidaris, la mutuelle s'est aussi implantée de la même façon en dérogation, et nous tenions une vingtaine d'hectares en réserve pour des extensions futures. Pourquoi des extensions futures ? ça n'a pas été mis en œuvre tout de suite car il faut quand même certains montants qui représentent parfois des millions d'investissements pour équiper les terrains ; on avait gardé ça en standby.

En 2015 quand l'entreprise Clarebout s'est présentée à nous avec son projet, dans la foulée de la fermeture de Doosan il y avait un besoin de créer des emplois, de répondre à la demande de la population, et donc à ce moment-là on a décidé de mettre en œuvre les terrains plus rapidement que prévu.

Monsieur FRANCOIS P. (modérateur) : « Une soirée comme celle-là sert aussi à ça. Poser des questions, interpeller, obtenir des réponses qui ne plairont peut-être pas mais c'est le jeu d'une soirée comme celle-là. Public : « on n'a pas de réponse ». La réponse ne va pas vous plaire c'est qu'effectivement s'il a bien compris ce que Mme a expliqué, la zone prévoit l'implantation d'une structure industrielle telle que celle qui est présentée ce soir. Public : pas à côté des maisons !? A côté des maisons c'est pour ça qu'on est là ce soir car le bureau d'études va regarder à un moment donné s'il y a compatibilité avec un projet comme celui et l'existence d'un habitat. »

Monsieur ROUSSEAU S. : « Quand je me réfère au Code d'Aménagement, l'Article 30 qui reprend la zone d'activités économiques et industrielles, on voit bien un caractère industriel qui doit être isolé pour des raisons d'intégration urbanistique. Je ne pense pas que ce soit le cas ici en sachant des maisons à 50 ou 60 mètres. Que l'on m'explique, c'est dans le Règlement de l'Aménagement, je ne l'ai pas inventé. »

Monsieur FRANCOIS P. (modérateur) : « Effectivement, la proximité des habitations c'est ce qui inquiète la plupart des riverains qui se sont mobilisés en masse aujourd'hui. Qu'est-ce que vous étudiez précisément en s'agissant d'un projet comme celui-ci en l'occurrence de la proximité avec des habitations qu'on évolue maintenant. »

Monsieur FONTAINE K. (bureau CSD Ingénieurs) : « La question est tout à fait légitime en regard du Code mais il faut par ailleurs interpréter et nuancer. Avant d'entrée dans le cadre de l'étude, un point sur le code. Il est effectivement prévu une zone d'isolement afin de créer un tampon autour des zones d'activités industrielles comme vous le disiez qui nécessite d'être écartée des habitations. Au travers de notre étude, on a la lourde tâche quelque part de se prononcer sur la compatibilité du projet qui vous est présenté par rapport à l'environnement. Et donc, au travers de toute l'étude, que ce soit sur des questions urbanistiques comme vous le relevez, des questions acoustiques, d'odeurs, de rejets d'eaux, nous allons devoir nous prononcer finalement pour savoir si ce projet est acceptable dans cette forme-là, et à cet endroit-là. »

Interpellation : « Vous avez commencé, ne me dites pas que vous allez arrêter. Moi, ma maison est à 20 m de votre usine. »

Monsieur FRANCOIS P. (modérateur) : « Monsieur, attendez, déclinez votre identité, votre adresse afin de pouvoir défendre vos idées, et que vos propos soient rapportés dans le procès-verbal. C'est pour vous Monsieur, dites-le. C'est à votre profit. »

Monsieur CORNEZ F. : « Vous parlez de limites, d'isolation ; ma maison est à 20 m de votre usine. J'habite 199 rue Donaire – juste dans le fond. Zones vertes ? où zones vertes ? tantôt vous parliez de 150 mètres de celles-ci ; habitant la rue, il n'y a pas de zone verte, il y a une haie à 30 m même pas. Je ne sais pas où sont les personnes qui bâtissent en face de chez moi mais toutes ces personnes ? c'est l'investissement d'une vie qu'ils ont réalisé et maintenant, vous, vous venez avec vos trucs là et nous polluer, nos enfants, on ne pourra plus mettre nos linges dehors, on ne pourra plus ouvrir la fenêtre, c'est fini les barbecues dans le jardin ...on aura plus rien ! Il s'agira d'une zone sinistrée. Alors Lutosa, j'y ai travaillé, je sais ce que c'est. Warneton hein vous employez des matériaux qui ne polluent pas, ça ne sent pas ...il n'y a rien mais il suffit d'aller voir les gens de Warneton et leur demander ce qu'il en pense. On voudrait voir le reportage sur Warneton ! ça permettrait d'avoir deux sons de cloche. »

Monsieur FRANCOIS P. (modérateur) : « Ce qui a du sens dans une soirée comme celle-là c'est de bien s'identifier sans nullement vouloir mettre la pression. Ce n'est pas du tout l'objectif ; identifiez-vous clairement, communiquez vos adresses afin que tout figure au procès-verbal. Vous avez donné un nombre de mètre que vous soyez à 20 ou à 30 m que sais-je tout ceci y figurera. Comment cela sera suivi d'effet, je n'en sais rien mais au moins, c'est dit. »

Madame TREVISAN N. : « Professeur d'étude du milieu explique : j'enseigne à mes élèves les plans de secteur, je leur explique aussi le respect de l'environnement, les agriculteurs, etc... Je fais partie moi aussi des personnes qui construisent juste à côté du projet. Maintenant, je me tourne vers vous la Commune. En 2016...tiens c'est comique...au moment où je cherche mon terrain, je vous écris, je vous téléphone ; je soulève la question des entrepôts qui y seraient installés « mais non Mme il ne s'agit que d'entrepôts, ne vous inquiétez pas ». Et puis, M. Dupont il y a quelques temps après les élections communales, coïncidences, vous déclarez à « Vers l'Avenir » que depuis 2016 vous avez poussé ce dossier parce que vous saviez qu'une ligne de production était prévue par Clarebout.

A quel moment, m'avez-vous menti ? avez-vous menti à chacun de nous ? A quel moment m'avez-vous menti, à moi qui ai 2 petits enfants. On a vendu notre maison pour venir dans votre commune. Je suis montoise de base, et à Mons je n'aurais jamais vu ça, ce n'est pas possible. Pas possible ou alors je suis complètement dans le délire. Alors, je continue. J'ai encore autre chose à dire. Vous allez faire quoi ? Je me tourne vers Clarebout. Bonjour Monsieur. Voilà je me présente Nathalie Trevisan, j'ai été visiter Warneton. J'ai été voir les riverains là-bas. « Hum hum (acquiescement de M. Wiels) ». Vous allez racheter ma maison ? A 30-40% de moins de sa valeur ? Car c'est clair, elle n'est pas finie, mais elle a déjà perdu de sa valeur. Et vous allez en faire quoi ? Comme à Warneton ? Demander à des ouvriers polonais et roumains d'y aller y habiter ? Je terminerai justement par l'emploi. J'ai ma question, elle est là aussi.

J'avoue que dans un premier temps, on s'est bougé en tant que riverains parce qu'on avait peur. Et puis des choses que j'ai découvert m'ont encore plus effrayées. Nous sommes dans un endroit minier. Mon grand-père était mineur. Il a connu le charbonnage et ses conditions. On est revenu à ça ? On est revenu à ce que, finalement les wallons ne voulant pas aller travailler, parce que d'abord en effet, c'est pour eux le boulot. Mais 300-500 emplois sur 15 ans. De deux, combien de wallons sont réellement engagés à Warneton ? Combien sont des français ? 75%. Pourquoi ? Parce que contrairement à nous, ils n'ont pas de système de chômage. Alors à côté de ça on compte 75% de français, les polonais, les roumains, il reste quoi pour nous ?»

Monsieur FRANCOIS P. (modérateur) : « Je sentais qu'il y avait quand même une vive opposition dès le départ mais que maintenant, on a quand même évoqué quelques matières importantes. Est-ce que monsieur Dupont pourra répondre à Madame en quelques mots s'il vous plaît ? Et on respecte la parole de chacun, je sais qu'on n'arrivera pas à mettre tout le monde d'accord aujourd'hui mais, nécessairement, c'est un pas important qu'on puisse s'entendre. Voilà, Monsieur le Bourgmestre. -S'il vous plaît, chut. S'il vous plaît - »

Monsieur DUPONT J-M. : « Nous nous voyons je pense pour la première fois aujourd'hui. En tout cas, je n'ai pas le souvenir que nous nous soyons déjà rencontrés ce qui me permet de vous dire. *interrompu par madame* « Par mail, monsieur. »
« D'un point de vue personnel, jamais nous ne nous sommes rencontrés et donc, les propos que vous me prêtez, je ne les ai jamais tenus.
Deux, si vous me le permettez, je vais aller jusqu'au bout. Donc, vous dites, qu'en 2016, vous me prêtez le propos de vous avoir dit qu'il y avait des hangars et qu'il n'y aurait jamais rien d'autre. Je n'ai jamais dit ça à titre personnel. Ça, c'est une première chose. Deux, la décision d'investissement prise par le groupe Clarebout, elle est toute récente. Elle date, Monsieur Wiels pourra le confirmer, elle date de très peu de temps. Alors, lorsque le groupe Clarebout a fait l'acquisition *interrompu par la dame : en quelle année ?!*

Monsieur FRANCOIS P. (modérateur) : « s'il vous plaît, laissez-le aller jusqu'au bout, ça ne sert à rien de faire ça, ça ne sert à rien. Laissez-le aller jusqu'au bout, après on vous posera des questions. »

Monsieur DUPONT J-M. : « Lorsque le groupe Clarebout a introduit un dossier d'acquisition à l'IDEA pour y installer un espace de stockage de pommes de terre, c'est vrai qu'à l'époque, il y avait une possibilité, mais il n'y avait aucune certitude que ces terrains, que ces hangars déboucheraient plus tard sur l'installation d'une usine. Il n'y avait aucune certitude là-dessus. Tout le monde ici, je pense, sera d'accord pour affirmer que la Wallonie a besoin d'investisseurs. Que la Wallonie doit être réindustrialisée, et que sur un terrain industriel, on vienne construire une usine, moi je ne trouve pas ça anormal. Je vais aller jusqu'au bout si vous me le permettez, je ne vais pas monopoliser la parole. On vient construire une usine sur un terrain industriel, je ne vois pas sincèrement en quoi cela peut être considéré comme anormal. Qu'un promoteur, lotisse et vende des terrains, en lisière de terrains industriels, cela pose aussi question. Ça c'est quand même important. Le promoteur qui vous a vendu les terrains, ce n'est pas la Commune. Ce n'est pas la Commune qui vous a invité à vous installer là-bas. Ceci étant, j'imagine que le promoteur à qui vous avez acheté les terrains, vous a correctement renseignée sur la proximité de la zone industrielle, et sur

cette hypothèse. Aujourd'hui c'est Clarebout, peut-être que jamais il n'y aurait rien eu, peut-être que cela aurait été une autre usine, à un moment ou l'autre, mais j'espère que le promoteur ne vous a pas induit en erreur qu'il vous a bien renseigné et que c'est en toute connaissance de cause que vous avez acheté, puisque vous êtes professeur en matière environnementale, que vous connaissez le CoDT, que vous connaissez les schémas d'aménagement du territoire. Lorsque vous achetez un terrain en lisière d'une zone industrielle, j'imagine que vous l'achetez aussi en connaissance de cause, et donc en imaginant qu'un jour peut-être, une usine viendra s'installer sur des terrains industriels. C'est ce que je voulais dire. Et donc, les élections n'ont strictement rien à voir là-dedans, loin de là. La décision définitive d'implantation de l'usine Clarebout de toute façon est passée bien après la période de campagne électorale. »

Monsieur FRANCOIS P. (modérateur) : « Juste qu'on passe de question en question. On a évoqué la question de l'emploi. Je voudrais juste qu'on obtienne quand même une réponse pour ne pas laisser d'invectives ou des questions sans réponse. *vers Monsieur Wiels* La question de l'emploi, est-ce qu'on peut garantir un pourcentage important, parce qu'il y a des chiffres qui ont été donnés par rapport à l'emploi d'origine étrangère... Oui, mais à un moment donné, excusez-moi, vous posez la question, vous affirmez des chiffres, on peut quand même en face, apporter des réponses. »

Monsieur WIELS D. (pour le groupe Clarebout) : « Hum, comme vous le savez, on a tenu une conférence de presse, sur la demande de Monsieur le Bourgmestre, justement, pour faire connaissance avec vous, que la période d'annonce pour la réunion de ce soir se passe comme ça vous êtes au courant et vous êtes ici très nombreux. Hum, bon. A cause de cette conférence de presse, on a déjà reçu, je crois à peu près 400 C.V. – 500 curriculum de gens qui sont intéressés à travailler ici, à Frameries. On les garde, on les collectionne. Et maintenant, toutes les attentions et tous les efforts vont dans l'élaboration des études et de la demande pour le permis. Mais, une fois qu'on est plus loin dans la procédure et que les plans prendront formes, ces gens vont être convoqués chez Clarebout pour justement, commencer à suivre la formation dont j'ai parlé parce qu'on ne peut pas construire une usine, pousser sur le bouton vert et trouver à ce moment-là les gens qui sont nécessaires pour la production. Et je peux vous garantir qu'on ne produit pas une usine pareille avec 10, voire 50, 100 (personnes) ça ne va pas. Donc, on va avoir besoin de gens, et quant au groupe Clarebout, je ne suis pas Clarebout mais je les connais déjà depuis un petit moment, s'il y a des gens qui vivent ici, juste à côté de l'usine, c'est un avantage pour tout le monde. Donc vous êtes les bienvenus pour l'emploi. Merci. »

Monsieur FRANCOIS P. (modérateur) : « S'il vous plaît, s'il vous plaît, merci. »

Madame BOULET J. : « Bonjour, je m'appelle Juliette Boulet, je ne suis pas riveraine mais j'habite à Frameries, j'ai habité à Mons, et puis je vais habiter à Frameries. Dans ma vie professionnelle, j'ai le grand bonheur et le privilège de travailler pour GreenPeace Belgique. Et donc les enjeux de protection de l'environnement et de protection de la planète sont mon quotidien. Et donc, je sais qu'il y a beaucoup de gens qui cherchent de l'emploi ici. C'est hyper important d'apporter des réponses mais moi j'ai aussi beaucoup d'inquiétudes par rapport à ce que vous apportez comme réponse et j'aurais envie de dire, il ne faut pas apporter des mauvaises réponses non plus. Je me demandais en terme de questions concrètes, vous avez dans votre slide parlé du bruit mais vous n'avez pas parlé du bruit des camions. Il y aura combien de camions par jour ? Est-ce que vous faites ou est-ce que la société dont j'ai oublié le nom à côté fait un bilan carbone de votre entreprise ? Et puis, vous avez beaucoup mentionné le

chemin de fer mais je n'ai pas l'impression que vous allez y avoir recours. Par ailleurs si des gens lisent les informations, et je suis sûre qu'il y en a beaucoup ici, ils savent qu'il y a un enjeu climatique qui nous dépasse tous et que les entreprises ont énormément de responsabilités là-dedans. D'un point de vue locale en terme de pollution de l'eau, en terme de biodiversité, d'impact sur les pesticides, d'ammoniac etc. Mais aussi de manière générale, c'est quoi, vous, votre engagement par rapport à la planète ? Qu'est-ce que vous allez faire ? Et avant-hier, il y a une étude qui a mis en évidence la responsabilité de l'agro-industrie dont vous faites partie sur l'obésité mais aussi sur la responsabilité directe du changement climatique. Quelles sont vos réponses à tout ça ? Comment faites-vous aussi pour répondre à tous ces milliers de personnes qui marchent dans la rue et qui veulent d'autres réponses ? Parce que oui, lutter contre le changement climatique, je ne vais pas faire un discours politique mais on peut créer de l'emploi là-dedans et je me demande si vous, vous répondez à ça parce que moi, je suis inquiète pour mon environnement direct mais pour mon environnement plus lointain aussi, merci. »

Monsieur FRANCOIS P. (modérateur) : « Merci madame. Juste, il faut ramener ça au cadre légal de cette soirée. *Vers Monsieur Fontaine* C'est une étude d'incidences sur l'environnement donc qu'est-ce que vous étudiez dans le cadre de cette étude d'incidences sur l'environnement et je vais revenir sur la question de madame par rapport au charroi. Est-ce qu'on a déjà une idée de ce que le charroi va donner en terme de volume, en terme de déplacements ? Qu'est-ce qui est étudié concrètement, Madame parlait aussi de l'empreinte carbone, qu'est-ce que vous prenez en compte dans l'étude d'incidences ? Est-ce que vous savez nous éclairer un peu ? »

Monsieur FONTAINE K. (bureau CSD Ingénieurs) : « Oui, donc, tout à fait, donc le chapitre mobilité est un chapitre à part entière dans le cadre de l'étude d'incidences. Je ne suis pas à même de citer des chiffres de génération de trafic mais soyez rassurés, ce sera étudié et présenté en détail dans le cadre de l'étude. Pour faire le lien avec le bilan carbone, qui sera abordé également, on a légalement, dans notre rôle, l'objectif de donner une dimension environnementale au projet au travers de notre étude et donc, effectivement, des réflexions sur des modes de transports qui pourraient diminuer, par exemple les émissions de CO2. Vous avez cité le chemin de fer, j'irais même jusqu'à citer la voie d'eau qui n'est finalement pas si loin. Donc, ces éléments seront étudiés dans l'étude et on en dégagera des opportunités éventuelles effectivement pour le projet et pour l'environnement. Merci. »

Monsieur FRANCOIS P. (modérateur) : « La voie d'eau à proximité, c'est une possibilité, on va dire, un peu supra-locale. *Au public* Monsieur, madame ? Madame, d'abord. »

Madame DEBROUX C. : « J'habite à Cuesmes, pas très loin d'ici. Moi, j'ai l'immense chance d'avoir un contrat qui est assez sûr donc je me demandais par rapport aux emplois, vous prenez en charge donc entre 300 et 500 si j'ai bien compris. Dans quelles conditions ces emplois vont-ils être mis en œuvre ? Est-ce que ça va être des emplois à durée indéterminée, des contrats à durée déterminée ou alors plutôt des jobs intérim qui mettent les jeunes, comme moi, encore plus en situation précaire ? »

Monsieur FRANCOIS P. (modérateur) : « Qu'est-ce que le groupe à l'habitude de proposer comme type de contrat ? »

Monsieur WIELS D. (pour le groupe Clarebout) : « On sort un petit peu de mon domaine environnement. »

Monsieur FRANCOIS P. (modérateur) : « C'est vrai que ça sort aussi du domaine de l'étude d'incidences mais on va répondre à ça mais... »

Monsieur WIELS D. (pour le groupe Clarebout) : « En étant entrepreneur et le groupe Clarebout est aussi entrepreneur, on cherche des gens qui vont rester le plus longtemps possible. La formation prend beaucoup de temps et coûte aussi beaucoup d'argent pour l'investissement donc le but c'est que la personne reste dans la société, et non pas qu'elle parte dans les semaines ou les mois qui suivent. Donc là aussi, le but c'est de suivre une bonne formation comme je viens de l'expliquer. On a la chance d'avoir le site de Warneton, où on peut se mettre dans les situations réelles et réalistes, et après à Frameries pour donc faire le travail. Donc le but, c'est de donner un contrat pour que la personne puisse rester, bien évidemment. »

Monsieur FRANCOIS P. (modérateur) : « Mais, c'est vrai que je comprends l'intervention de mademoiselle et d'autres personnes derrière qui précise, et je viens de l'avoir dans mon oreille, que l'emploi et la création d'emploi c'est un argument. *Au coin Clarebout* Oui ? Monsieur, bonsoir, petite présentation ? »

Monsieur POTE Y. (pour le groupe Clarebout) : « Pour revenir à la question c'est comme Dany dit. Le but, c'est que les gens restent chez nous. L'année passée, on a mis en pension des gens qui sont restés chez nous pendant 30 ans. Donc, c'est bien le but. Deuxièmement, pour répondre à la question de Madame, on a fait le calcul et 50% de nos employés viennent d'autour de 20km autour des sites. On a bien l'intention de recruter des gens *interruption d'une dame : l'usine est à 50m de la frontière française*. Oui, voilà. Donc pour répondre cette question, est-ce qu'il y a beaucoup de français ? Oui il y a beaucoup de français mais comme vous le savez aussi, Warneton est à quoi ? A 1km de la frontière française donc il y a un aspect géographique, ça c'est un. Deuxièmement, il y a aussi un aspect économique, c'est-à-dire que vous connaissez la situation en Flandre et aussi dans une partie de la Wallonie où le chômage est tellement bas qu'on ne trouve plus les gens, et qu'il faut les chercher autrement, et ça c'est en France par exemple. »

Monsieur FRANCOIS P. (modérateur) : « S'il vous plait, il y a eu une question sur l'emploi et une réponse a été donnée même si elle ne plait pas ».

Monsieur EVRARD G. : « Je travaille dans les soins de santé. C'est une question en deux temps, une pour le Monsieur qui réalise l'étude d'incidences, une autre pour le Monsieur qui représente Clarebout. La première pour le Monsieur de l'étude d'incidences. Je rebondis un peu sur la question de la jeune dame qui travaille pour Greenpeace. Monsieur représentant Clarebout a parlé des odeurs mais qu'en est-il du dégagement de tout ce qui est imbrûlé, donc les graisses qui ne sont pas brûlées car on a pu voir dans beaucoup de reportages de Warneton que les gens se plaignent beaucoup de ça, on peut voir notamment un Monsieur qui habite à 400m avec un tonneau d'eau de pluie rempli, saturé de graisses, qui se plaint d'avoir de la graisse sur ses voitures, sur ses vitres, etc. Ça c'est une première chose car on n'a pas du

tout abordé le détail de ce qui peut incommoder les riverains. Et alors, la deuxième question directement pour le Monsieur qui représente Clarebout. Lors de l'implantation, de l'usine à Warneton, il y avait eu une réunion comme celle-ci pour rassurer les riverains un petit peu et la personne responsable avait dit ceci, je cite : « là tout est prévu parce qu'on disposera d'un matériel tout neuf même si à Neuve-Eglise nous ne disposons pas d'un équipement semblable qui empêche efficacement les odeurs de sortir ». Je vais à l'essentiel, il dit ensuite « c'est pour cela que l'on tient à venir Warneton pour développer notre production avec des infrastructures ultra-modernes et propres, chaudières et cheminées, la sortie de la fumée à plus de 40 m de haut ne sera plus nuisible, je le répète, on ne possède pas cela ici sur le sol Flandrien. » Or, on sait aujourd'hui ce qu'il en est à Warneton, tout le monde se plaint des odeurs. »

Monsieur FRANCOIS P. (modérateur) : « J'ai encore une question toute bête qui prolonge votre intervention monsieur, est-ce que l'expérience de Warneton est quelque chose qui peut être pris en compte dans l'étude d'incidences, s'agissant de ce site en particulier de Frameries qui nous occupe aujourd'hui. Est-ce que l'expérience de l'un peut servir, je dirais, de conclusions à l'autre ? Vous prenez ça en compte ? est-ce que vous pouvez garantir qu'il n'y aura pas de rejet de graisse comme il y a dans l'autre localité ? Qu'est-ce qu'on peut dire aux riverains qui posent cette question ? »

Monsieur FONTAINE K. (bureau CSD Ingénieurs) : « Comme je vous disiez, pour être agréé en tant que bureau d'étude d'incidences, il faut posséder un certain nombre de compétences mais aussi d'expériences. Dans le cadre de notre bureau, c'est le cas aussi de confrères, on a évidemment une expérience dans l'industrie au sens large et également dans l'implantation d'usines de style production de frites notamment. Deuxième élément de réponse, le code est très clair, on peut se baser sur les études préalables qui auraient été réalisées par des confrères par exemple sur d'autres sites et s'en nourrir pour évidemment nuancer ou confirmer certaines conclusions ou analyses dans le cadre du projet en question. Troisième élément, évidemment, on va aller et on a déjà fait une première série de visites sur les sites du groupe Clarebout pour voir comment ils travaillent, quelles sont les techniques qui sont mises en œuvre, pour avoir un regard le plus critique possible, c'est notre job, sur le projet qui vous est présenté aujourd'hui. Donc là effectivement on ne part pas d'une page blanche et on n'est pas à réfléchir dans un bureau complètement clos. Pour répondre à la question des rejets d'air, effectivement j'ai fait un focus assez simple sur la question des odeurs car je pense qu'elles étaient assez révélatrices pour l'ensemble de l'assemblée ce soir. Effectivement, l'analyse est beaucoup plus large, on parle de l'ensemble des rejets dans l'air, que ça soit du CO₂, on en parlait tout à l'heure, les composés organiques, des matières qui peuvent être plus grasses etc. Donc on va vraiment prendre en compte l'ensemble des rejets, les quantifier autant que faire se peut, et vous proposer une cartographie de la situation attendue. »

Monsieur FRANCOIS P. (modérateur) : « Merci beaucoup messieurs pour cet échange ».

Monsieur GODART : « Voilà je voudrais savoir, concernant votre charroi, car vous dites qu'il prend le chemin de Binche sur Frameries, or depuis le début de la construction, tous les véhicules (camions, semi-remorques) rentrent par la rue de

Frameries et prennent le chemin de Binche qui est sur Cuesmes à la limite de Frameries. Or, dans le premier permis d'urbanisme, il était stipulé qu'aucun véhicule ne rentrerait par la rue de Frameries et le chemin de Binche. Uniquement par le zoning de Frameries et le chemin de Binche situé sur Frameries. Ce qui n'est pas le cas. Et je peux vous assurer, photos à l'appui, que les camions, ce sont des cowboys, parce que j'étais une fois passé dans le chemin et le camion remontant du chemin de Binche, venant de la rue de Frameries m'a vu et a accéléré avec son camion et il a serré dans le chemin sur sa gauche pour m'écraser, j'ai dû monter sur le talus dans le champ. Et j'ai les photos. Donc moi j'interpelle IDEA : vous auriez dû construire la route avant de construire une usine parce que sur le site de géothermie le long de l'autoroute, vous avez fait tous les impétrants et la route bien avant qu'une usine vienne s'installer. Vous avez fait le contraire ici. Conclusion, les nuisances, c'est nous qui les avons. Maintenant, la proposition que j'ai c'est de bloquer à hauteur de l'usine le chemin par des poteaux et mettre un panneau cul-de-sac interdisant les convois agricoles et les semi-remorques de passer parce qu'au mois de septembre, de 4h30 du matin jusqu'à 23h passé, ça n'a pas arrêté, le charroi de tracteurs avec les remorques de pommes de terre et les semi-remorques ça n'arrêterait pas de passer. Et les poussières, je ne vous dis pas, en été on ne savait pas laisser quoi que ce soit dehors. »

Monsieur FRANCOIS P. (modérateur) : « Une soirée comme ça, ça sert à ça. C'est découvrir des situations particulières comme décrites par Monsieur, et en plus il propose une solution voire une alternative pour bloquer l'accès au charroi si tenté que ce soit possible. Il y a autre chose Monsieur, pour l'autre aspect, c'est quelque chose qui nécessite que vous portiez plainte, je ne vois pas ce que vous pouvez faire d'autre. Qu'est-ce que vous pouvez répondre à Monsieur s'agissant de ces craintes par rapport à la voirie et la situation qu'il décrit lui ?

Madame FINET G. (Intercommunale IDEA) : « En fait, il y a effectivement eu un problème au niveau de la délivrance du permis pour la voirie qui est intervenu beaucoup plus tard que ce qui était initialement prévu, et on avait les deux procédures en parallèle. Et puis, pour ceux qui construisent, ils savent qu'un chantier ça ne se passe jamais très facilement malheureusement. On a un entrepreneur qui n'a pas payé une de ses sous-traitants et donc les travaux étaient statés, ce qui fait que les voiries ont été réalisées beaucoup plus tard que prévu. Maintenant le chemin de Binche élargi à gabarit industriel est effectif et donc les camionneurs peuvent effectivement l'emprunter sans aucun problème. Il y a une communication plus claire qui va être faite vis-à-vis des agriculteurs ainsi que vis-à-vis aussi des entreprises qui vont faire le futur chantier. D'ailleurs Monsieur Fontaine vous a dit qu'au niveau de l'étude d'incidences sur l'environnement, on évaluait non seulement l'impact de l'entreprise quand elle fonctionne mais aussi l'impact du chantier de construction et maintenant que les routes sont là à gabarit industriel ; le message va être bien passé et on va effectivement dans ce cadre de la fin d'équipement du zoning de Crachet pour lequel la Région wallonne a communiqué il y a un an et demi, on va recoupler correctement les voiries de sorte que le tronçon chemin de Binche entre l'usine Clarebout, et la sortie à hauteur de Craibel ne soit plus utilisée que par les riverains.

Monsieur FRANCOIS P. (modérateur) : « Ok, merci Madame, messieurs pour cet échange. »

Monsieur TERRAZZINO S. : « désolé si je fourche un peu mais étant donné qu'on a acheté il y a un peu moins d'un an et voilà qu'on nous annonce cela donc on est un peu, voilà. J'ai deux petites choses à dire, la première c'est que vous parlez de transparence, de newsletter, de tout un tas de trucs mais heureusement qu'on regarde la télé et que les voisins nous ont averti de cette réunion parce que sinon on n'était pas au courant, on n'a même pas reçu un seul courrier Clarebout dans nos boîtes aux lettres pour nous dire voilà ce qui est prévu, pas un seul courrier de la Commune. Je ne sais pas les autres mais je n'ai rien reçu. »

Monsieur FRANCOIS P. (modérateur) : « Je me permets juste d'intervenir, il y a une procédure légale en matière de communication sur les RIP. Ce sont des panneaux obligatoires à des endroits dit stratégiques pour signaler effectivement l'étude d'incidences, l'existence même de ce projet, d'une part, des publications dans des quotidiens locaux et dans un éditorial au moins et/ou un toute-boîte. Donc le côté obligatoire légal a été fait, maintenant peut-être que vous êtes passés à côté mais le promoteur est obligé de faire cela.

Monsieur TERRAZZINO S. : « Monsieur parle de transparence, on va à la rencontre des riverains etc. mais je n'ai vu personne. Peut-être que nous, vu qu'on travaille, on n'a pas vu Monsieur quand il passait. Soit.
Deuxième chose, vous allez construire des congélateurs pour des produits finis, qu'est ce qui se passe s'il n'y a pas d'usine. »

Monsieur FRANCOIS P. (modérateur) : « Ca, c'est une bonne question. »

Monsieur WIELS D. (pour le groupe Clarebout) : « Celui qui est en train d'être construit va recevoir une partie de la production de Neuve Eglise et Warneton et dans le futur avec le site de production ici, c'est normal que ça sera la production d'ici ».

Monsieur TERRAZZINO S. : « Et donc vous avez besoin de frigos en plus ? ce que je vais vous dire c'est que si vous avez besoin de frigos en plus pour Nouvelle-Eglise ou je ne sais pas trop quoi, comment vous allez faire après quand il y aura l'usine à Frameries, vous allez encore construire un autre congélateur ? Vous voyez ce que je veux dire ? Donc là vous allez construire un congélateur à Frameries pour mettre celle des deux autres usines ? Donc vous aurez besoin de deux congélateurs à Frameries pour les produits finis des deux autres usines déjà en place et là vous me dites que c'est une fois que l'usine sera construite à Frameries que ça sera pour les produits finis de Frameries. Donc il vous manquera encore des congélateurs ? »

Monsieur WIELS D. (pour le groupe Clarebout) : « Actuellement, comme je viens d'expliquer, celui qui est en construction c'est celui pour le stockage des produits finis de Neuve-Eglise et de Warneton. Dans le futur, sur ce site, celui-là va servir pour la production de Frameries, centre logistique et le grand congélateur va servir, parce qu'il y a un grand besoin de capacité de stockage pour les produits de frites. La raison est que les clients exigent une livraison dans les 24h, dans les 36h ou dans les 48h. Pour cela il faut avoir un grand stock et certains clients exigent un certain mode de production, même que leurs produits soient produits avant mars en fonction de la qualité de la pomme de terre. C'est pour cela qu'il faut une grande capacité de stockage de tous ces produits finis ».

FRANCOIS P. (modérateur) : « Monsieur a répondu mais la réponse ne convient peut-être pas à tout le monde mais il y a répondu. Si je vais au bout que la question que pose monsieur, c'est y aura-t-il encore des extensions sur ce site pour faire face à la production ? Qui veut reformuler la question ? ».

Monsieur LETE D. : « Avec 2400 tonnes par jour vous allez faire plus ou moins 3500 palettes par jour. C'est plus ou moins ça. Je travaille dans le domaine donc c'est plus ou moins ça. Avec 3500 palettes par jour vous allez construire un bâtiment pour combien ? 50.000 palettes, 60.000 palettes, 30.000 ? Donc vous avez 10 jours d'avance sur vous et vous allez de mars à juin tenir le stockage chez vous. Vous allez tenir 90 jours alors que vous allez faire 3500 palettes par jour avec un stockage de 30.000 ? Excusez-moi parce que mathématiquement ce n'est pas possible donc vous mentez. Ma question c'est comment vous allez faire ? C'est impossible ce que vous êtes en train de nous dire. Et alors, on ne sait pas produire et envoyer chez le client dans les 24h, c'est au minimum 48h de stabilisation pour tout produit, c'est la réglementation belge. »

Monsieur WIELS D. (pour le groupe Clarebout) : « Oui je sais, je parle des produits stockés ».

Monsieur LETE : « Ah vous changez déjà ? C'est mon domaine Monsieur, je fais ça tous les jours, c'est impossible ce que vous dites ».

Monsieur WIELS D. (pour le groupe Clarebout) : « Il y a une différence entre le congélateur bas et l'autre qui n'est pas encore dimensionné qui a une capacité de stockage de palettes beaucoup plus importante. C'est supérieur à ce que vous disiez. »

Monsieur FRANCOIS P. (modérateur) : « On ne va pas vous mettre d'accord sur cette question-là. Merci beaucoup. Madame, bonsoir. »

Madame DULIEUE B. : « J'ai juste une question à poser aux hommes politiques. On peut encore interdire cette construction ou vous nous avez vraiment bien mis en couleur ? »

Monsieur FRANCOIS P. (modérateur) : « Madame avait promis une question courte, un clash ».

Madame DULIEUE B. : « C'est une vraie question, est-ce que l'on peut faire quelque chose ? »

Monsieur FRANCOIS P. (modérateur) : « Je comprends, est-ce qu'un projet comme ça pourrait-être arrêté, stoppé ? Monsieur Fontaine, c'est imaginable ? »

Monsieur FONTAINE K. (bureau CSD Ingénieurs) : « La législation prévoit ceci, aujourd'hui nous sommes sur un avant-projet qui vous a été présenté, qui doit faire l'objet d'une demande de permis, qui n'est toujours pas déposé aujourd'hui et l'Autorité doit statuer, je vous le disais dans ma présentation sur la délivrance du permis c'est-à-dire de le refuser, de l'octroyer tel quel, ou l'octroyer sous conditions particulières et

donc aujourd'hui on est vraiment aux prémices du projet. On vous présente un projet mais la décision finale est au niveau de l'Administration wallonne ».

Madame DULIEUE B. : « Vous avez été commandité pour ce projet, est-ce que nous en tant que riverains nous pouvons faire une contre-expertise ? Vous montrez les deux expertises. »

Interpellation : « Mais nous on n'a pas assez d'argent pour le faire... »

Monsieur FRANCOIS P. (modérateur) : « Je pense à d'autres secteurs que vous connaissez aussi, car on va se revoir la semaine prochaine pour un projet éolien comme ça, je comprends la crispation locale, s'il vous plait, juste pour vous dire que dans le secteur éolien il y a toute une série d'instances qui se prononcent, toutes une série d'avis. »

Interpellation : « vous ne répondez pas à la question »

Monsieur FRANCOIS P. (modérateur) : « Si, il a répondu à la question peut-il être amendé... maintenant la question c'est peut-il être arrêté ? c'est ça ? »

Monsieur FONTAINE K. (bureau CSD Ingénieurs) : « Je vais essayer de répondre de manière plus précise, vous en tant que riverains vos possibilités elles sont claires à ce stade-ci en tout cas, d'abord c'est de vous exprimer ce soir dans le cadre d'une R.I.P., vos interventions sont prises en compte dans le cadre d'une étude d'incidences, elles sont jointes au dossier dans le cadre de l'instruction. La deuxième opportunité que vous avez pour vous exprimer, ce n'est pas moi qui le dit, c'est la législation, c'est l'enquête publique. Les remarques que vous formulez sont consignées et jointes au dossier et l'Autorité doit prendre position sur la délivrance du permis en fonction des différents avis, l'avis de la Commune, l'avis de la Région et de certains départements comme par exemple le département Nature, au niveau des citoyens bien entendu. Et donc vous avez un rôle à jouer dans le cadre de cette instruction ».

Monsieur FRANCOIS P. (modérateur) : « Je voulais rajouter que s'il y a bien une région en Belgique où le citoyen a du poids c'est bien en Région wallonne... non non sérieusement par rapport à la Région flamande... j'évoquais tout à l'heure le projet éolien ; il y a un paquet de projets qui se retrouvent en recours par de simple fait de citoyen, ça existe chaque jour vraiment croyez-moi. Madame j'arrive à vous, 35 minutes d'attente, allez, c'est à vous. »

Madame HUYGEN B. : « Moi je reviens vers vous par rapport aux odeurs. Je me suis rendue à Warneton car on voit plein de choses sur You tube et j'avais envie de me faire ma propre idée. J'ai été sur place et effectivement 90% autour de l'usine on ne sent rien. Par contre, les 10% restant, c'était à vomir ; ce n'est même pas une odeur de graisse mais une odeur de pourriture, de gras. J'en ai fait plusieurs donc je ne l'ai pas rêvée cette odeur. Les cheminées que vous avez évoquées qui doivent être à haute température pour les odeurs, je sais qu'il existe en Belgique des sociétés qui utilisent des cheminées pareilles mais il faut monter un peu plus haut, à 1500 degrés pour avoir des résultats. Mais par contre en France, à Harnes, McCain vient d'installer une nouvelle usine où il n'y a pas d'odeur qui sort, je vous invite à prendre un contact avec eux pour voir quelles dispositions prendre... »

Autre chose, on nous a parlé du charroi, on s'est renseigné, et comme je vous dit, on ne s'amuse pas à prendre bêtement des vidéos sur internet pour se faire une idée là-dessus, on s'est renseigné auprès des Autorités et tout ça...on peut s'attendre à plus ou moins 800 camions. A Warneton qui a une production 50% en moins que nous à Frameries, il y a un rapport qui le prouve. Je voulais aussi poser une question car Monsieur le Bourgmestre nous a gentiment dit que nous étions des imbéciles puisque nous avons acheté un terrain à côté d'une zone industrielle ».

Monsieur DUPONT J-M. : « Je n'ai jamais dit ça ».

Madame ETIENNE B. : « Si, en résumé c'était ça. Excusez-moi Monsieur le Bourgmestre mais quand j'ai acheté mon terrain je me suis d'abord renseignée auprès de votre Administration pour savoir quels étaient les hangars qui étaient là, quelle était l'utilité que cela en avait. On m'a bien spécifié que ce n'était que du stockage. J'ai été bêtement sur le site de l'IDEA voir ce qu'était le zoning du Crachet, il était bien spécifié que c'était des sociétés artisanales comme les sociétés qui sont à Frameries actuellement qui n'occasionnent aucun problème. Je comprends qu'il est important de créer de l'emploi, mais je pense que le lieu où vous voulez implanter votre entreprise n'est pas le bon. Et je pense qu'à Mons et aux alentours vous devriez trouver un meilleur emplacement. »

Monsieur FRANCOIS P. (modérateur) : « Merci Madame, cela est porté au procès-verbal. Vous avez donné le nom d'une autre société qui fonctionnait avec moins de nuisance ; à Harnes il n'y a pas d'odeur, c'est noté. »

Interpellation : « Il y a un autre emplacement de l'IDEA à Ghlin, avec de l'eau pas loin et un port autonome et les voies de chemin de fer ».

Monsieur FRANCOIS P. (modérateur) : « Très bien cela sert à ça l'étude d'incidences, ... Monsieur je vous donne la parole »

Monsieur BOLDACCI F. : « Je suis le premier voisin de Clarebout. Moi je crois que la réunion d'aujourd'hui elle est trois ans en retard, lorsque l'on a construit le premier hangar nous n'avons rien demandé à personne, on a monté un hangar et on ne savait même pas à quoi cela servait et ne me dites pas que l'on a affiché, ce n'est pas vrai. On a affiché lorsque les trois quarts étaient montés. On en a fait un deuxième et maintenant ça suit son chemin quoi... Je crois que la réunion d'aujourd'hui on l'aurait faite lorsque l'on a fait les fondations du premier entrepôt cela aurait été bien. ... Avant qu'ils sortent du sol. Je crois personnellement que la réunion d'aujourd'hui elle a trois ans de retard. C'est tout ce que j'avais à dire. »

Monsieur FRANCOIS P. (modérateur) : « Merci Monsieur, c'est vrai que cette réunion est vraiment contraignante. En fait, vous avez raison je vous rejoins. Ici, cela lance l'étude d'incidences sur l'environnement. Donc, le promoteur est obligé de se présenter devant vous pour présenter son projet, mais je suis d'accord avec vous l'information arrive toujours trop tard, c'est vrai. »

Monsieur BOLDACCI F. : « C'est mon voisin, donc il peut me voir tous les jours hein ».

Monsieur FRANCOIS P. (modérateur) : « Qui attend depuis plus d'une demi-heure, qui souhaite prendre vraiment la parole ce soir ? »

Monsieur ADAM J-F. : « j'habite avenue des Chauffours du côté de Cuesmes. On parle beaucoup de Frameries ce qui est normal car ils sont à côté, mais je voudrais bien que l'on parle également de Cuesmes. Sur le plan que vous avez montré tout à l'heure, on ne voit pas notre quartier mais nous sommes en plein dans les vents dominants, toute la région Cuesmes, Flénu va être impactée à cause du sens du vent. Je souhaite que l'on en prenne compte dans l'étude environnementale. En parlant du charroi, je vais rebondir sur ce que l'on disait tout à l'heure comme il n'y a pas encore d'étude de faite. J'ai un rapport du conseil communal de la commune de Comines Warneton qui a pris les plaintes le 29 mai 2017 en fonction des plaintes des riverains qui disait il y a trop de charroi. Ils ont mandaté la Police fédérale qui a compté les camions qui passaient. Il y a eu 810 la première journée, 610 la deuxième. Ce sont des camions qui circulaient sur la RN58 qui descendaient sur la bretelle d'accès du pont rouge, c'est une bretelle d'accès pour l'usine de Comines Warneton. Vous allez me dire, vous allez dire oui mais non les 800 n'étaient pas tous destinés à l'Usine Clarebout. Je suis d'accord mais on va faire un simple calcul : donc 2800 tonnes de production par jour à 20 tonnes par camion cela donne 140 camions pour chercher les produits. 140 camions pour aller porter les pommes de terre en se disant qu'il n'y a pas de perte donc on est déjà à 280, plus tout ce qui est huile, embarquement des déchets, palettes, cartons ... on est au minimum à du 300 camions par jour. Il n'y a pas de problème, c'est mathématique hein $1+1 = 2$

Maintenant je voudrais savoir, le R5 lorsqu'il a été construit en 1990 est-ce qu'il était prévu pour tenir ces 300 camions ? Vous savez dans la bretelle d'accès Frameries vers Mons il y a un risque minier. L'année passée, il y a un morceau d'autoroute qui s'est soulevé là. Et lorsque l'on prend les plans de la Région wallonne sur le site DGO vous avez deux zones de risques miniers juste à l'emplacement où ça s'est soulevé. Donc, ça c'est une première chose. Alors je vais continuer car maintenant que j'ai le micro que cela fait une heure que j'attends.

Il est prévu une station d'égouttage de 50.000 équivalent habitant faut savoir que c'est vu la prime datasheet, c'est 50.000 habitant, 6000m³/h, c'est énorme, je suis certain que vous allez prévoir des systèmes de recyclage etc... Alors le permis d'exploiter de Warneton entre, attendez que je ne dise pas de bêtises je regarde sur mes papiers, le permis d'exploiter qui a été déposé à la Commune de Warneton en 2011 prévoyait une station de 200.000 équivalent habitant. Je suppose qu'elle a été faite hein. C'est une usine de production qui fait la moitié de l'usine qui se fera sur Frameries. Donc, on va être 400.000 équivalent habitant, donc c'est une prouesse. De 400.000 on redescend à 50.000 donc je pense que l'on recycle déjà beaucoup l'eau, on va évacuer 50.000 équivalent habitant dans un ruisseau ou dans le sol. Alors je voudrais bien savoir, je vais poser la question à Madame de l'IDEA, quelles sont les impétrants ? Où va-t-on rejeter ces 50.000 équivalent habitant ? Pas dans la station de Frameries parce que c'est une 19.500, elle est déjà saturée. Quand il y a des inondations ou quand il pleut il y a déjà de l'eau partout donc il y a des zones inondées, on ne parle pas des habitants de Cipluy qui en prennent à chaque orage.

Donc 6000 m³ à l'heure en plus, plus les orages, vous allez m'expliquer où va aller cette eau ? Où va aller toute cette eau des 50.000, moi je ne sais pas ? »

Monsieur FRANCOIS P. (modérateur) : « Vous avez raison, vous avez dit beaucoup de choses concernant le site minier ».

Interpellation : « Il y a aussi une réserve naturelle là ! »

Monsieur FRANCOIS P. (modérateur) : « Ça c'est une situation particulière qui doit forcément être étudiée, on n'a pas le choix. C'est clairement le genre d'incidence qui effectivement doit être étudiée dans le cadre de l'étude d'incidences, ça sert à ça la RIP, la prise de parole n'était pas inutile. Vous avez donné aussi une indication concernant le charroi, cela sera indiqué dans le procès-verbal, je ne vois pas très bien ce que l'on peut ajouter là-dessus. »

Intervention dans le public : « La dégradation des routes, monsieur ! »

Monsieur FRANCOIS P. (modérateur) : « La dégradation des routes, effectivement oui c'est peut-être là que devra intervenir IDEA et l'eau ».

Madame FINET G. (Intercommunale IDEA) : « Au niveau de l'épuration des eaux et du rejet des eaux d'épuration par Clarebout, nous sommes en train pour l'instant d'étudier le dossier. La réponse devrait arriver en même temps que la demande de permis et l'étude d'incidences. L'IDEA est non seulement l'équipementier du terrain mais aussi l'organisme d'assainissement agréé par la Région wallonne. Je vais vous demander de laisser quelques semaines aux équipes pour étudier le dossier. »

Monsieur FRANCOIS P. (modérateur) : « Par rapport au charroi, avez-vous également des informations à nous apporter concernant l'état des voiries ? C'est le SPW, je ne sais pas si c'est la DGO1 ou la SOFICO... c'est la SOFICO, c'est au niveau de la région wallonne, qui de toute façon va être aussi interrogée dans le cadre de la demande de permis ».

Intervention dans le public : « je souhaite ajouter une petite chose... »

Monsieur FRANCOIS P. (modérateur) : « Tout le monde souhaite ajouter une petite chose, j'aimerais bien que nous clôturons, par respect pour les gens qui doivent nous quitter à 21h00. »

Madame HUYGEN B. : « Moi je suis propriétaire d'un terrain dans le lotissement des Fours à Chaux. Dans notre acte nous avons une clause, un paragraphe comme quoi nous ne pouvons pas déverser les eaux dans les sols suite à justement ces mines. Il y a des restrictions très précises pour les terrains qui se trouvent à cet endroit-là. Ça nous effraie aussi parce qu'ils vont construire des bâtiments qui vont imperméabiliser le sol. Mais où les eaux vont elles se déverser car nous sommes en contre-bas donc c'est nous qui allons être visés ? »

Monsieur FRANCOIS P. (modérateur) : « Mais oui, clairement vous avez mis le doigt sur un problème qui est une contrainte et la contrainte doit être étudiée dans l'étude d'incidences ; vous avez bien fait de prendre la parole pour dire ça. C'est noté, c'est au procès-verbal. »

Madame (nom non communiqué lors de la prise de parole – riveraine du côté de Cuesmes) : « Nous avons une superbe réserve qui est la Malogne, c'est une réserve naturelle où il y a des chauve-souris qui sont protégées, on en retrouve aussi sur le

site du Crachet puisque là, il y a une galerie de mine qui abrite aussi des chauves-souris donc on est dans leur périmètre de vols, de nourriture, etc. La pollution lumineuse qui est là, présente. Enfin encore hier soir tout était allumé. La pollution de l'air, tout ce que l'on peut évacuer comme ça, les charrois, les camions qui vont dégager aussi tout leur CO2, les vibrations des camions, tout ça. Quel impact cela aurait-il sur les chauves-souris ? On a créé des zones Natura 2000 pour elles, alors est-ce qu'on le respecte ? Ensuite, je voudrais aussi parler du PASS, donc c'est un parc scientifique, on est là pour sensibiliser les personnes donc aux sciences, à l'environnement, à la biodiversité et est-ce que l'implantation de cette usine correspond aussi à ce qu'on développe ? et on veut redynamiser mais on va à l'inverse. »

Monsieur FRANCOIS P. (modérateur) : « C'est une bonne question, zone naturelle, présence effectivement de certaines races que Madame vient d'évoquer et puis la présence du PASS, est-ce que tout ça, est étudié dans l'étude d'incidences ? est-ce que tout cela est pris en compte ? »

Monsieur FONTAINE K. (bureau CSD Ingénieurs) : « Oui, effectivement, dans le cas de l'étude d'incidences on sera très attentifs au milieu biologique. J'en parlais dans ma présentation bien la question de la réserve naturelle, et du site Natura 2000 en particulier qui est juste à côté. La question particulière des chauves-souris sera abordée effectivement c'est un sujet sensible et on y est vigilants tout autant que sur les autres espèces protégées qui seront recensées. On demande d'ailleurs un accès privilégié au domaine du SPW pour être complet. »

Intervention de la même dame qu'auparavant : « Est-ce que c'est nécessaire de laisser éclairé jour et nuit comme ça ? »

Monsieur FONTAINE K. (bureau CSD Ingénieurs) : « Sur la question d'éclairage, sur la nécessité, moi je ne peux pas vous répondre sur le cas précis de la nécessité de laisser éclairé. En tout cas dans le cadre de l'étude d'incidences, on aura une analyse circonstanciée sur les modalités d'éclairage, sur les zones éclairées ou pas, au regard de la biodiversité notamment. »

Monsieur FRANCOIS P. (modérateur) : « Merci à tous les deux, passons à une autre question ».

Monsieur HECQUET V. : « Je suis un citoyen habitant à Noirchain, et bon je suis assez préoccupé par les odeurs et notamment au niveau de la station d'épuration parce quand on regarde les sociétés actives dans le même secteur que vous donc produisant des frites surgelées ou même je dirais votre société y a de cela un an et demi. Alors vous avez présenté, si je parle de la station d'épuration, un bassin couvert anaérobie, alors oui forcément l'anaérobie c'est toujours couvert sinon c'est pas un anaérobie mais le problème sur ces stations ce n'est pas l'anaérobie mais c'est ce qu'il se trouve juste après parce qu'il y a toujours une phase aérobie, en tout cas un bassin aérobie et c'est là les problèmes de stripage d'odeurs. Enfin c'est là que l'on a de sacrés problèmes et il suffit de le lire dans la presse régulièrement, je ne parle pas nécessairement de votre société mais je parle des sociétés vraiment actives dans votre secteur, ce sont des problèmes récurrents. Et les odeurs, comme le disait un des interlocuteurs, ça se propagent à 6, 7, 8 km sans aucun problème. »

Monsieur FRANCOIS P. (modérateur) : « Merci Monsieur ».

Monsieur GALLEZ P. : « Moi, j'ai juste une question en matière de sécurité, c'est-à-dire pour les incendies, qu'est-ce qu'il sera prévu vu que cette usine va être gigantesque et je vous rappelle que la protection civile n'est plus à Ghlin ? »

Monsieur FRANCOIS P. (modérateur) : « S'il vous plait, encore un petit peu de concentration. Est-ce qu'à ce stade de l'avant-projet, vous avez déjà connaissance du dispositif de sécurité qu'évoque Monsieur ? Est-ce que vous avez déjà une réponse à ce stade de la procédure ? »

Monsieur WIELS D. (pour le groupe Clarebout) : « Réponse non, que ce soit étudié, oui bien évidemment. Ça fait partie du côté urbanisme où ça doit être étudié en détails. Comme vous le savez sans doute, il y a beaucoup de législation, sur tout ce qui est incendie, construction des bâtiments et prévention incendie. Malheureusement, le groupe même a eu aussi une expérience avec l'incendie, ce qui donne bien évidemment, ce qui fait beaucoup d'efforts pour justement éviter que ça se passe, c'est bien clair. Ça, c'est clairement étudié dans le dossier qui va être introduit, et aussi en dialogue avec les sapeurs-pompiers qui sont compétents. »

Monsieur MAHIEU E. : « Alors diverses questions ; la première c'est : « L'origine de l'eau, donc est-ce que vous allez recevoir ça dans des canalisations SWDE ou alors vous allez la pomper dans la Malogne ? » c'est une question. C'est à l'étude sans doute. Si ça vient de la Malogne, c'est quand même un peu malheureux car c'est une eau extraordinaire. »

Monsieur FONTAINE K. (bureau CSD Ingénieurs) : « Si je peux m'expliquer, on est ici juste c'est le début du projet, ça ne fait pas 3 ans, c'est le début donc il y a encore beaucoup de choses à étudier, raison pour laquelle je dis « Encore qqch à étudier ». C'est aussi pris en compte dans l'étude d'incidences. »

Monsieur MAHIEU E. : « C'est un projet que j'ai découvert il y a une semaine parce que, en fait j'aurais préféré comme l'a dit Monsieur en avoir connaissance il y a 3 ans, j'aurais eu plus de remarques. Une autre question : Quid des pesticides, parce que les pommes de terre sont connues pour utiliser pas mal de pesticides donc quand vous allez les nettoyer à l'eau, toutes les terres etc. vont recevoir les pesticides, qu'est-ce que vous allez en faire ? Troisième chose : les épluchures, qu'est-ce qu'elles vont devenir, est-ce qu'elles vont être étendues par des fermiers sur les champs ? Le minimum pour l'étude d'incidences me semble d'avoir fait l'étude d'incidences du site précédent pour voir ce que les riverains en pensent et peuvent dégager des conclusions pour celui-ci. Autre chose pour le site qui est choisi, bon c'est un peu malheureux d'aller foutre en l'air un site qui est en hauteur, qui avait une vue à 360 degrés pour y mettre un hangar où il n'y a même pas une seule fenêtre. C'est un peu dommage aussi compte tenu qu'il est en hauteur, que le site soit prisé pour aller mettre des éoliennes, d'aller dégager des odeurs parce que les odeurs vont aller jusque Mons, et au-delà jusqu'à Obourg. De plus, l'aspect CO2, mis à part Madame de Greenpeace, je n'ai pas entendu parler de CO2, de consommation électrique, je n'ai pas entendu parler de ça. »

Monsieur FRANCOIS P. (modérateur) : « Ça fait beaucoup de questions qui partent dans tous les sens, il y a une série de réponses qui ne vont pas vous plaire mais ça fait l'objet d'une étude d'incidences, ça sert à ça malheureusement. Je ne sais pas, vous voulez ajouter quelque chose par rapport à tout ce qu'a dit Monsieur ? Oui, je suis d'accord avec vous, c'est malheureusement la réponse que vous détestez. C'est malheureusement aussi le contexte d'une soirée comme celle-ci, mais c'est vrai il y a toute une série de points d'interrogation, je sens que la soirée de la semaine prochaine par rapport aux éoliennes va être chaude aussi parce que les éoliennes vont peut-être. »

Madame FINET G. (Intercommunale IDEA) : « Au niveau de l'eau dont ils ont besoin, c'est de l'eau de démergement qui va être fournie. Donc, je vous rappelle, le mode de démergement, je vous rappelle qu'il y a 60 ans, on a créé IDEA parce que suite à la fermeture des charbonnages, on a arrêté de pomper dans les galeries, il y a eu des affaissements de terrains, et on s'est retrouvé avec le niveau de l'eau qui était au-dessus de ceux-ci. C'est la raison pour laquelle on a mis en place IDEA pour trouver une solution aux inondations. On a mis en place des pompages de démergement et c'est cette eau qui va être récupérée pour alimenter Clarebout. Si IDEA ne faisait pas ça, en 1/4h la place de Cuesmes serait sous 12m d'eau. Donc en fait, c'est l'eau de recyclage. Non ce n'est pas l'eau de la Malogne, c'est de l'eau que l'on pompe au niveau des charbonnages. »

Monsieur FRANCOIS P. (modérateur) : « Ecoutez, il y a un moment où une soirée se termine et c'est maintenant, il y a des gens qui sont en train de partir par la gauche, je vais vous donner la parole Madame sinon vous allez râler jusqu'à la semaine prochaine et je comprendrais, je vous donne la parole et puis on termine pour ce soir. Merci. »

Madame DUPIRE A. : « J'ai construit ma maison en 2012 à la rue des Fours à Chaux, quand l'usine s'est installée en 2016, j'ai moi aussi, mais apparemment il y a beaucoup de pertes de mémoires dans la commune de Frameries, parce que moi aussi j'ai posé la question et à moi aussi on m'a répondu qu'il n'y avait que des usines de dépôt et non de production qui s'installeraient, que je n'avais pas à m'inquiéter. Ça faisait donc 4 ans que je venais de construire ma maison et j'apprends aujourd'hui. Effectivement, je suis aussi interpellée du fait que ça se passe après les élections communales, j'apprends donc que l'on va développer une entreprise, pas du tout de dépôt mais de production. Maintenant, je suppose que si, j'ai quand même devant moi des membres de la Commune, avec un Collège communal contenant un Echevin de l'environnement qui appuie le projet et c'est qu'ils sont entrain et qu'ils ont déjà étudié le projet et qu'ils estiment qu'il est viable sinon ils ne seraient pas en train de le défendre ici. Donc je me pose la question : si ma commune, appuie le projet de cette industrie qui pour moi est une usine à pollution, alors que nous nos taxes augmentent, c'est assez aberrant les taxes déchets en attendant pour nous augmentent. J'aimerais savoir qu'est-ce qu'il va se passer, parce que cette usine, si on ne fait rien, va se construire ? Qu'est ce qui va se passer au niveau du plan stratégique opérationnel que la commune va mettre en place vis-à-vis de cette entreprise parce que si elle défend cette entreprise ça veut dire qu'elle va lui demander des garanties ? Est-ce qu'il va y avoir un cahier des charges qui va devoir être respecté par l'entreprise Clarebout et surtout, que va faire la Commune si le cahier des charges n'est pas respecté ? Deuxième question, j'aimerais savoir quelles garanties je peux avoir quant à la perte de mon habitation,

parce qu'il faut savoir que ce genre d'entreprise, avec pour l'instant des retombées négatives qui sont ce qu'elles sont, me font un peu peur quant à savoir la plus-value ou la dévalue de ma maison ? Quelles garanties ma commune et les gens pour lesquels, que vont-ils me garantir pour protéger les riverains et les citoyens de cette entreprise si elle ne respecte pas ses engagements ? »

Monsieur FRANCOIS P. (modérateur) : « Est-ce qu'il existe un cahier des charges, montrez-nous ce que la Commune et le promoteur ? première question. »

Monsieur DUPONT J-M. : « Donc rapidement, si vous le permettez, je prouverai aussi à Madame tout à l'heure que je n'ai jamais considéré que qui que ce soit était imbécile parce qu'il avait acheté. Je ne sais pas ... Lorsque vous avez posé la question en 2016, quand vous avez acheté, ce n'est pas à moi que vous l'avez posée, je ne sais pas qui vous a répondu. Si vous-même, vous m'aviez posé la question, je vais vous dire ce que je vous aurais répondu. »

Intervention d'une dame : « Dites la réponse Monsieur, puisque vous me traitez de menteuse, vous avez fait le coup à plusieurs personnes. »

Monsieur DUPONT J-M. : « Madame, laissez-moi aller jusqu'au bout, si vous m'aviez posé la question, que vous aurais-je répondu ? Monsieur le Bourgmestre, je fais l'acquisition d'un terrain à cet endroit-là, en bordure d'une zone industrielle. Est-ce que vous pouvez me garantir qu'il n'y aura jamais d'usine sur le terrain industriel ? Jamais je ne vous aurais garanti ça, car je l'ignorais. Peut-être qu'il y en aurait un jour, peut-être jamais. A ce moment-là j'étais dans l'incapacité de vous répondre, c'est un risque que vous preniez. Effectivement nous sommes dans une zone industrielle et donc la possibilité existait, c'est Clarebout, ça aurait pu être une autre activité. Donc je ne comprends pas ; vous avez posé la question, je ne sais pas qui vous aurait répondu : Ben oui, il y a des entrepôts qui sont destinés à stocker des pommes de terre. Et il y avait rien d'autre, moi en 2016 Clarebout je ne savais pas que ça existait. »

Intervention d'une dame : « C'est bien vous Bourgmestre de Frameries, le socialiste Monsieur Jean-Marc Dupont, bonjour c'est bien vous. C'est une excellente nouvelle, l'investissement va entraîner la création de centaines d'emplois, ce dont nous avons besoin en 2016 quand l'entreprise a cherché des terrains pour construire des hangars, le ratio emploi/hectare était vraiment faible. J'ai appuyé le dossier parce que Yan Clarebout avait déjà émis l'idée d'implanter des livres de production. (suite de l'article lu par Madame mais non compréhensible dans sa totalité : (...)) en signant des contrats pour produire des pommes de terre, il a obligé des gens dans notre région, des agriculteurs ont changé (...)) ».

Monsieur DUPONT J-M. : « C'est exactement ce que je vous ai répondu tout à l'heure, en 2016, Geneviève Finet représente l'IDEA pourra le confirmer, en 2016 il y avait effectivement une hypothèse, mais il n'y avait aucune certitude. Le représentant de Clarebout est là. Pour le reste, il y a une question sur le cahier des charges, il n'y a pas de cahier des charges entre la Commune et Clarebout. L'entreprise va déposer son projet, d'abord il y a l'étude d'incidences, l'étape suivante c'est le dépôt d'un permis

et le permis sera ou pas ou sous conditions comme Monsieur vient de l'expliquer, délivré par l'Administration Wallonne, ce n'est pas la Commune qui va délivrer le permis. »

Monsieur FRANCOIS P. (modérateur) : « La moitié de la salle est en train de mettre sa veste pour partir, j'aime bien faire durer la soirée, honnêtement. »

Intervention d'une dame : « Monsieur si vous saviez depuis combien de temps je ne dors plus, si vous saviez. Votre devoir c'est de protéger les citoyens pas de mettre un couteau sous la gorge. »

Monsieur FRANCOIS P. (modérateur) : « Madame, vous vous imaginez bien qu'une soirée comme celle-là avec autant d'opposants qui se sont prononcés, qui ont parlé, mais si c'est vrai c'est une immense majorité de personnes qui ne sont pas hostiles au projet, ils sont opposés à ce projet. Ces soirées-là servent à acter honnêtement tout ce que vous pouvez me dire et ajouter ne fera qu'ajouter des éléments au moulin. Ce que je vous invite à faire croyez-moi s'il vous plait, croyez-moi je dis ça à votre profit, prenez la plume et écrivez, détaillez, argumentez, si si ça a du sens. Une soirée c'est un temps d'expression, on ne pourra pas donner la parole à tout le monde, par contre par écrit vous avez tous la possibilité de le faire. Vous adressez un courrier à la Commune et vous mettez copie au promoteur. C'est ça que vous devez faire ».

Monsieur DISABATO E. : « Les gens sont quand même inquiets. Je trouve que l'on mérite au moins de passer, même si c'est 2h30, c'est 2h30 et je comprends et je suis d'accord avec vous. Pourquoi arrêter ? Je pense que sincèrement 2h30 de débat pour un débat comme celui-là, qui inquiète les gens... »

Monsieur FRANCOIS P. (modérateur) : « Ce n'est pas un débat monsieur ».

Monsieur DISABATO E. : « Excusez-moi ce n'est pas un débat, c'est une proposition d'alternatives ou des questions et il y en a encore une série de questions. Moi j'ai entendu au niveau de l'emploi, donc je m'appelle Manu Di Sabato, je suis conseiller communal ici à la Commune de Frameries et je suis bien sûr intéressé par la question de l'emploi. Mais bien sûr il faut aussi regarder les détails et c'est clair que la réputation de l'entreprise Clarebout avec l'entreprise de Comines est un peu malheureusement négative et elle vous poursuit parce que il y a une série de vidéos qui ont tourné. Moi j'en ai regardé quelques-unes, je me suis renseigné sur le dossier, j'ai connaissance de gens qui habitent près de Comines et effectivement les relations n'ont pas été très bonnes et c'est un euphémisme de le dire comme cela avec les riverains et donc, à un certain moment, je trouve que c'est normal que les gens soient inquiets et moi j'entends les inquiétudes même si je ne les alimente pas. Pour l'instant je ne me suis pas prononcé sur le dossier, moi j'attends d'avoir vraiment tous les éléments à disposition pour pouvoir me prononcer, mais le diable se cache dans les détails. Sur la question de l'emploi tout à l'heure vous avez évoqué des choses, mais moi je voudrais des garanties, je n'ai pas de problème à ce qu'il y ait des français qui viennent travailler dans l'usine éventuellement qui devrait se construire à Frameries, mais en tous cas pas dans une proportion de 75% de Français et 25% de Wallons. Ici il y a une

région où l'on a besoin d'emplois, moi je voudrais qu'il y ait un engagement clair par rapport à l'emploi et par rapport au fait que ce sont des gens qui viendront d'ici. D'autre part, moi je voudrais savoir un petit peu sur quel type d'emploi, c'est-à-dire est que ce seront des emplois peu qualifiés, des emplois très qualifiés ? Il y a plusieurs choses qui ont circulé, moi je n'ai rien relayé non plus mais j'aimerais bien en tous cas que les choses soient précisées.

Au niveau des pommes de terre, alors moi j'ai fait un bref calcul : 250 jours à 2.800 tonnes on arrive à 700.000 tonnes par an. 700.000 tonnes par an il faut déjà les produire. Alors pour l'instant vous avez montré toute une série d'endroits où vous allez chercher vos pommes de terre, moi j'entends aussi d'autres choses, ce sont des pommes de terre qui pourraient provenir de Pologne. Donc moi je veux, en tous cas, avoir des précisions par rapport à cela aujourd'hui et savoir un petit peu d'où vont venir les pommes de terre. Est-ce que vous allez les chercher un peu loin ou est-ce que vous allez les chercher dans le coin ? Par ailleurs, par rapport aux cultures, il y a aussi un vrai problème parfois c'est-à-dire que généralement on fait des cultures de pommes de terre tous les 4, 5 ans avec le fait que la pomme de terre est beaucoup plus rentable pour les agriculteurs. Mais il y a une proportion à faire des cultures, des monocultures ou alors de faire des cultures une fois tous les deux ans, ce qui appauvrit la terre et donc ce qui est un vrai problème d'un point de vue environnemental avec aussi l'utilisation de plus en plus de pesticides. On a de nombreux débats aujourd'hui à l'heure actuelle sur le glyphosate, sur toute une série de choses, ce n'est pas le glyphosate qu'on utilise pour le mildiou. Si mes informations sont exactes, mais quand même il y a des pesticides qui sont assez interpellants.

Alors, par rapport à la mobilité, j'entends bien que dans l'étude d'incidences, il y aura l'étude de mobilité, mais généralement l'étude de mobilité n'est pas extrêmement poussée dans les études d'incidences ; il y a souvent des demandes de complément d'enquête. Moi je demande, en tous cas dès maintenant, qu'il y ait une étude sur la mobilité puisque le nombre de camions qu'on annonce est gigantesque. A un moment où on doit réduire ses émissions de CO₂, il y a en tous cas des modes de transport alternatifs qu'il faut pouvoir étudier.

Au niveau de la station d'épuration, au niveau des terres, alors bon c'est bien on nous dit que les pommes de terre arrivent prélavées, mais les pommes de terre, vous le savez comme moi, elles sont avec de la terre autour, et donc à un certain moment cette terre qu'est-ce qu'on en fait ? Est-ce qu'on la rejette ? Moi on me dit qu'on assèche des marais du côté de Comines, je n'en sais rien, je ne porte pas de jugement par rapport à ça, je veux juste savoir en tous cas quelle est la réalité par rapport à cela.

Maintenant par rapport aux odeurs et la graisse, moi ce que je demande clairement, c'est que les meilleures technologies soient utilisées. Alors je veux qu'on ait un contrôle là-dessus, parce que je suis quelqu'un d'optimiste et moi j'ai envie d'avoir des emplois dans ma région, mais comme je l'ai dit tout à l'heure, le diable se cache dans les détails et donc je veux savoir un petit peu quelle est la technologie que vous allez utiliser. Parce que nous ça nous permettra, au moins, d'aller vérifier sur le marché s'il y a des technologies qui sont plus propres que celles que vous proposez et vous pousser, en tous cas, à utiliser ces technologies les plus propres. Maintenant si j'avais juste une remarque à faire par rapport à l'organisation de la soirée, je trouve que ce qui aurait été bien c'est de pouvoir indiquer un peu plus finement le calendrier. On a entendu il y a ici une réunion d'information préalable, il y aura une étude d'incidences après, moi je trouve que ce serait bien au moins d'avoir les différentes étapes dans le temps pour savoir quand est-ce qu'éventuellement un permis devrait être délivré pour

que chacun soit en connaissance de cause et puisse proposer des alternatives. Moi je défends le processus, je trouve que c'est un processus qui est intéressant où l'on entend ici des remarques ; il faut que vous y répondiez de manière précise. Et, je vous dis très clairement, ici vous avez bien entendu les gens, on ne va pas vous croire sur parole, il faudra des engagements ».

Monsieur FRANCOIS P. (modérateur) : « Ca je pense que tout le monde a bien compris ».

Monsieur DISABATO E. : « il faudra être extrêmement clairs et il faudra une capacité à pouvoir contrôler que les engagements sont tenus parce que c'est souvent comme la période qui précède un mariage, avant le mariage tout est beau, tout est rose, tout est violette et puis après le mariage c'est là que les difficultés arrivent. Et donc à un certain moment il faudra, en tous cas, que vous soyez clairs sur les engagements que vous prenez et sur la capacité des Autorités publiques à pouvoir vérifier que vos engagements pris sont tenus. Je vous remercie ».

Monsieur FRANCOIS P. (modérateur) : « Ca vaudrait bien la peine, dans un contexte comme celui-là de mettre en place un comité de concertation entre un groupe de personnes et le promoteur pour essayer d'avancer en plus grande transparence et peut être en plus grande détente. Ça ne vaudrait pas la peine de mettre quelque chose en place ? Vous ne pourriez peut-être pas y réfléchir ensemble et essayer de piloter la réflexion côté riverains et puis la mettre en place ? Un comité de pilotage où il y aurait à la fois des représentants des riverains, de tous les riverains dans le sens large du terme et le promoteur, c'est quelque chose qui est possible ça ? Ok ? sérieusement, si on peut l'acter au procès-verbal et que le promoteur est d'accord de rencontrer un groupe de riverains dans des modalités à convenir ensemble, et bien sautez sur l'occasion, faites-le, prenez les devants, je pense que ça en vaut la peine.

S'il vous plait, je vais vraiment mettre fin à la soirée parce que quand on commence à avoir des gens qui vident la salle comme ça il faut aussi avoir du respect pour eux. C'est peut-être parce que l'on a fait le tour. A un moment donné je comprends toutes vos inquiétudes ».

Monsieur CUVELIER J-P. : « je suis assez inquiet, à moins de 500 mètres, nous avons deux grosses écoles primaires. Va-t-on prendre en considération leur santé ? »

Monsieur FRANCOIS P. (modérateur) : « vous avez dit quoi ? à moins de 500m ? »

Monsieur CUVELIER J-P. : « C'est rue de la Victoire et rue Ste Philomène. Ça c'est une des contraintes à étudier pour le bureau d'études. »

Monsieur FRANCOIS P. (modérateur) : « En tout cas, ça fait quelques-unes de contraintes à étudier pour le bureau d'études. Qui a fait l'étude à Warneton ? En tous cas ce n'est pas le bureau CSD, non. Je savais que vous vouliez demander la parole, je le savais, je l'ai senti arriver à 200 à l'heure »

Monsieur ADAM J-F. : « Déjà je voudrais souligner la présence de la Police dans les couloirs. Je trouve ça un peu dérisoire et choquant. Je ne comprends pas pourquoi la Police est ici, on est quand même des adultes. Mais je voulais que ce soit inscrit au procès-verbal, la présence de la Police dans les couloirs. Donc moi, je voudrais parler

un peu de la modification des terrains. L'entreprise va s'installer sur 20 hectares de terrain sur sol limoneux à drainage naturel donc les imperméabiliser. Ça fait partie des plans de la Région Wallonne, donc on va les imperméabiliser : béton, bâtiments et en plus, on modifie le niveau du sol. Un bâtiment ça doit être plat, malheureusement on a des axes de ruissellements naturels fortement marqués à cet endroit. Donc quand on regarde encore les cartes, on voit ces axes de ruissellement qui ramènent toute l'eau dans le petit talus et qui ramène l'eau dans le ruisseau, dans le fameux ruisseau du Temple qui déborde en cas d'orage. Donc si on met tout de niveau etc., où va aller l'eau ? Ça va aller chez les voisins ? Ça va rogner le talus d'Infrabel ? Donc je pense que là aussi il y a des questions à se poser. Est-ce que l'on a prévu des bassins d'orage ? Je ne vois rien dans vos plans pour éviter d'inonder toutes ces zones ? Ensuite, on prévoit 500 emplois, bon, en trois pauses d'accord. Mais est ce que l'on a prévu un parking ? Je ne vois pas de parking ! Les camions, si on parle de 300 camions par jour, est-ce qu'il y a une zone de transit pour les camions ? Qu'est-ce qu'ils vont faire s'ils attendent les chargements/déchargements ? S'ils arrivent tous en même temps, ils vont rester là le long de la route et sur le R5 ? Je me demande bien. Les chauffeurs qui seront en coupure quand ils auront roulé leurs 8 heures, ils vont tous arriver là, ils vont se mettre où ? Il n'y a pas d'endroit, il n'y a rien qui est prévu. Vous avez prévu une usine qui prend toute la place et à côté il n'y a rien comme infrastructure. Je ne sais pas où on va pouvoir mettre tout ça.

Et en plus je voudrais préciser que sur le site actuel, qui est cours de construction donc, il a été octroyé un permis pour 8000l d'ammoniac. Donc c'est quand même quelque chose qui est relativement dangereux, près des maisons. Bon l'ammoniac c'est gazeux, une fois que ça s'épanche ça devient gazeux et au bout de quelques ppm, on peut très rapidement en mourir même.

Donc pour les riverains tout autour. Je travaille dans l'industrie chimique donc je connais bien je sais de quoi je parle. Donc pour les riverains qui sont tout autour, il y a quand même un risque important pour eux. Je voulais que ce soit acté aussi dans le PV. »

Monsieur FRANCOIS P. (modérateur) : « C'est le cas, c'est le cas. C'est toujours ça qui est irritant quand on se place du côté opposant et même modérateur, on a l'impression que ce que l'on dit ne sert à rien. Croyez-moi que si. Il y a des procès-verbaux et il y a une bande enregistrée. Ce que vous venez de dire, vous avez parlé d'ammoniac, vous avez parlé de quantité, vous avez cité des chiffres, vous avez parlé de charroi, vous avez parlé de zones de délestage, etc. Tout cela est porté au procès-verbal. Le bureau d'études ne peut pas faire autrement que de vous avoir entendu et y répondre. C'est obligé, donc voilà soyez aussi rassurés par rapport à la procédure. »

Monsieur ADAM J-F. : « Nous, on n'est pas contre l'implantation d'une usine comme ça dans notre région, c'est génial, ça fait de l'emploi. On est contre cet endroit-là. Il y a des zonings qui sont prévus pour ça. Qui sont aussi gérés par IDEA, où il y a des industries chimiques avec, je l'ai déjà dit tout à l'heure, avec la présence d'un port autonome, il y a des trains, il y a une ligne de chemin de fer qui a coûté énormément cher à l'IDEA car il a fallu détourner les tuyauteries etc. Donc on peut faire partir toutes les frites par train si on veut, par bateau. Donc je ne vois pas pourquoi on vient mettre ça ici. Il y a une route, même en voiture on a du mal de rouler dessus. C'est quelque chose d'incroyable.

Une dernière chose, quel sera l'impact de tout ça sur le PASS, situé juste en face ? »

Monsieur FRANCOIS P. (modérateur) : « Ca a été posé tout à l'heure. »

Monsieur ADAM J-F. : « Le PASS, l'activité du PASS. On voudrait qu'en 2020 il soit la carte de visite de la Wallonie. Mais si on a une usine à frites juste en face qui fume, qui pue et qui rejette de la graisse, je me demande bien ce que ça va donner. »

Monsieur FRANCOIS P. (modérateur) : « si si, on n'a pas répondu parce qu'il n'y a pas de réponse à apporter tout de suite. »

Monsieur ADAM J-F. : « Non vous avez parlé de chauvesouris, moi je parle de l'activité. »

Monsieur FRANCOIS P. (modérateur) : « l'activité touristique du PASS et du développement économique du PASS. C'est ça si j'ai bien compris. Il y a peut-être une incompatibilité par rapport au site. On entend bien. »

Monsieur FRANCOIS P. (modérateur) : « Je voulais vous remercier pour ces échanges nourris. Prolongez votre réflexion citoyenne, c'est un conseil que je vous donne. Formalisez tout cela par des écrits, transmettez-les dans les formes. Ça c'est formel, réellement très formel. Merci bonsoir ... »

A 21h30, le modérateur remercie l'assemblée et met fin à cette séance d'information préalable.

Jean-Marc DUPONT,
Président de séance

Sylvain DECLEVES,
Secrétaire

ANNEXE 2

Réunion d'Information Publique

Présentation du projet à Frameries

29 janvier 2019

Contenu

- Présentation du Groupe Clarebout
- Présentation du site à Frameries
- Processus de production
- Aspects environnementaux

Présentation du Groupe Clarebout

Le groupe Clarebout: en général

- Un **groupe familial** fortement intégré avec les agriculteurs
- Spécialisé dans la **transformation de pommes de terre**
 - Frites et spécialités surgelées, et flocons pour la marque de distributeur
 - Clients : la grande distribution, la restauration, l'industrie, ...
- 75% exporté en Europe, 5% en Belgique, 20% dehors l'Europe
- Chiffre d'affaires 650 Mio
- **1988** installation d'une unité de production pour des produits de pomme de terre précuits et congelés à Neuve-Eglise

Le groupe Clarebout: sites d'exploitation

- Neuve-Eglise: site de production
- Warneton: 2 sites
 - Site de production et centre logistique de produits finis (N-E&W)
 - Site de stockage de pommes de terre (site Wienerberger)
- Comines: stockage frigorifique de produits finis
- Diksmuide: stockage de pommes de terre
- Frameries: stockage de pommes de terre



Neuve-Eglise



Warneton



Le groupe Clarebout: emploi

1300 collaborateurs (direct)



300 intérimaires



2000 agriculteurs qui fournissent notre pommes de terre



250 sous-traitants chaque jour



Présentation des projets à Frameries

Site Frameries – STOCKAGE DE POMMES DE TERRE

- 2016 -2017 : centres de stockage de pommes de terre à Frameries
 - Epierrage, enlever les objets, trier, calibrer et stockage interne
- **Conseil et support aux agriculteurs pour la culture de pommes de terre**
 - Suivi de la culture et de la récolte des pommes de terre
 - Suivi de contrôles de qualité pendant la croissance et la conservation
 - La planification de la récolte et la gestion des pommes de terre en stock
 - Suivi de la qualité des pommes de terre fraîches stockées

• Emploi: 5-8 ETP



• Investissement: 2 fois 6 MIO



Site Frameries – STOCKAGE DE PRODUITS FINIS

- 2019: la création d'un **congélateur de basse hauteur** à côté des 2 centres de stockage de pommes de terre
- A partir de ce congélateur, le groupe peut stocker les produits des différents sites et organiser le transport vers le client
- Emploi: 10-15 ETP dans un premier temps
+++++
+++++
+++++
- Investissement: 12 Mio


Site Frameries - site de production

- Production maximale prévue :
 - 2300 tonnes / Jour frites congelées
 - 400 tonnes / jour spécialités pommes de terre (rösti, croquettes, etc)
 - 100 tonnes / Jour flocons de pommes de terre
- capacités maximales – base de l'E.I.E.

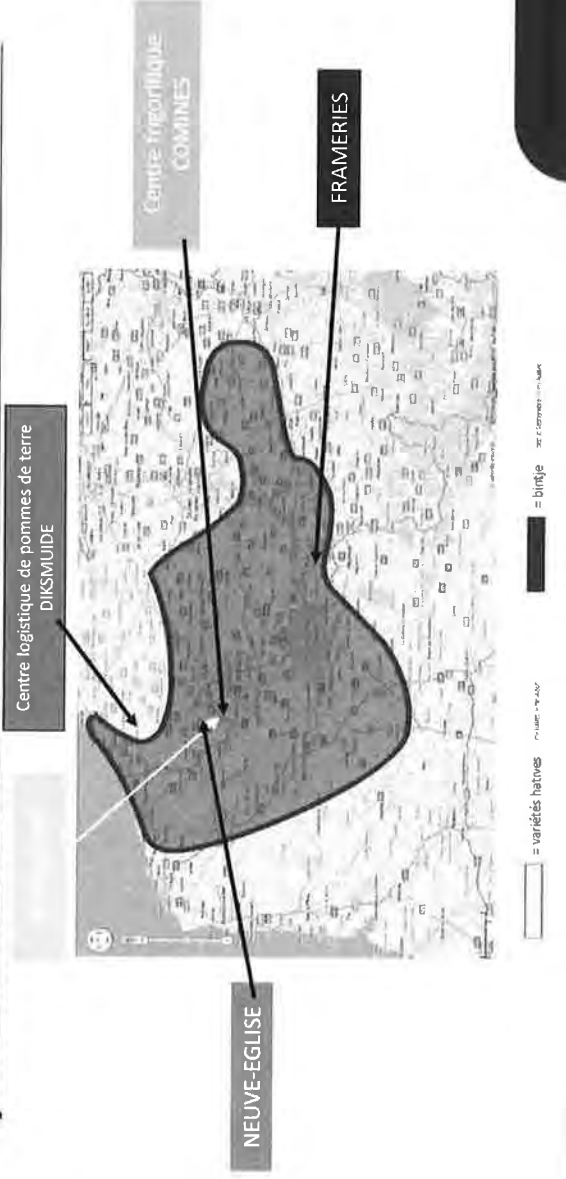
Site Frameries - site de production

- **Pourquoi un nouveau site de production**
 - Augmentation demande mondiale de produits congelés de pommes de terre
 - Augmentation gamme de frites, spécialités, ... (qualités, enrobages, formes, etc.)
 - la Belgique est parmi les plus grands centres de production dans le monde
 - culture de la pomme de terre
 - production de produits de pomme de terre
 - **Opportunité pour le Groupe Clarebout**
 - Investissement de 300 – 500 mio euro
 - études approfondies

Site Frameries - site de production

- **Pourquoi le Groupe Clarebout veut investir à Frameries**
 - Le site est déjà connu – déjà des activités sur le site
 - Opportunité d'une disponibilité de la surface requise
 - Le site est implanté au milieu de la région de la cultivation de la pomme de terre
 - 200 agriculteurs dans la région cultivent déjà pour le groupe Clarebout
 - Possibilité de 500 agriculteurs
 - Possibilité de trouver des collaborateurs pour l'exploitation
 - Liaison directe avec les grandes axes routières

Le groupe Clarebout: zone de production de pommes de terre



Le secteur agro-alimentaire

Le secteur agro-alimentaire en Belgique (2017)



* Statistiques 2017, données de l'industrie alimentaire.

Le secteur agro-alimentaire en Belgique (2017)

- **Chiffre d'affaires**
 - Le plus grand secteur industriel
- **Investissements**
 - Le plus grand investisseur (pour la première fois)
 - Importance de l'industrie traitement et conservation de légumes (pommes de terre) et fruits
- **Emploi**
 - 1 sur 5 employés des emplois industriels travaille dans le secteur agroalimentaire
- **Commerce extérieur**
 - Bilan commercial positif: + 4,7 mia euro
 - Croissance annuel de 5 %

Le secteur agro-alimentaire en Belgique (2017)

- **Secteur de la pomme de terre**
 - Croissance la plus rapide dans le secteur agro-alimentaire
 - 2017
 - 4,57 mio tonnes de pommes de terre transformées en frites, croquettes, flocons, ... (+ 3,6 %)
 - Investissements record les dernières années
 - emploi : + 7,1 %
 - La Belgique est parmi les plus grands exportateurs au monde
 - Innovations dans la culture de la pomme de terre
 - Innovations dans la fabrication des produits de pomme de terre (p.ex. frites au four)

Visualisation

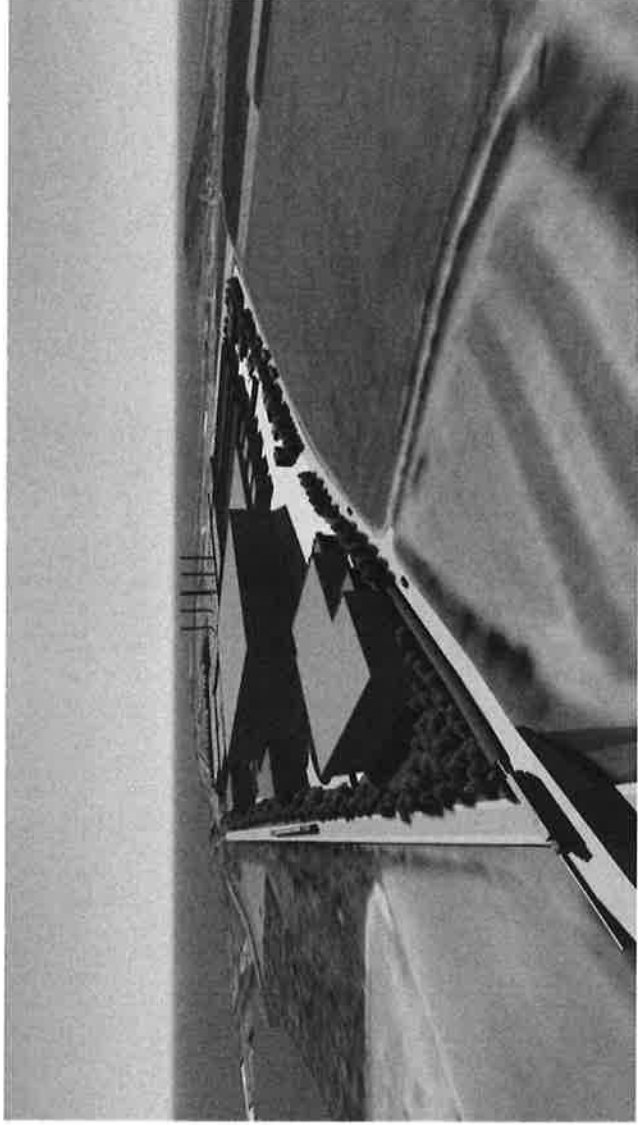
Site Frameries – stockage de pommes de terre

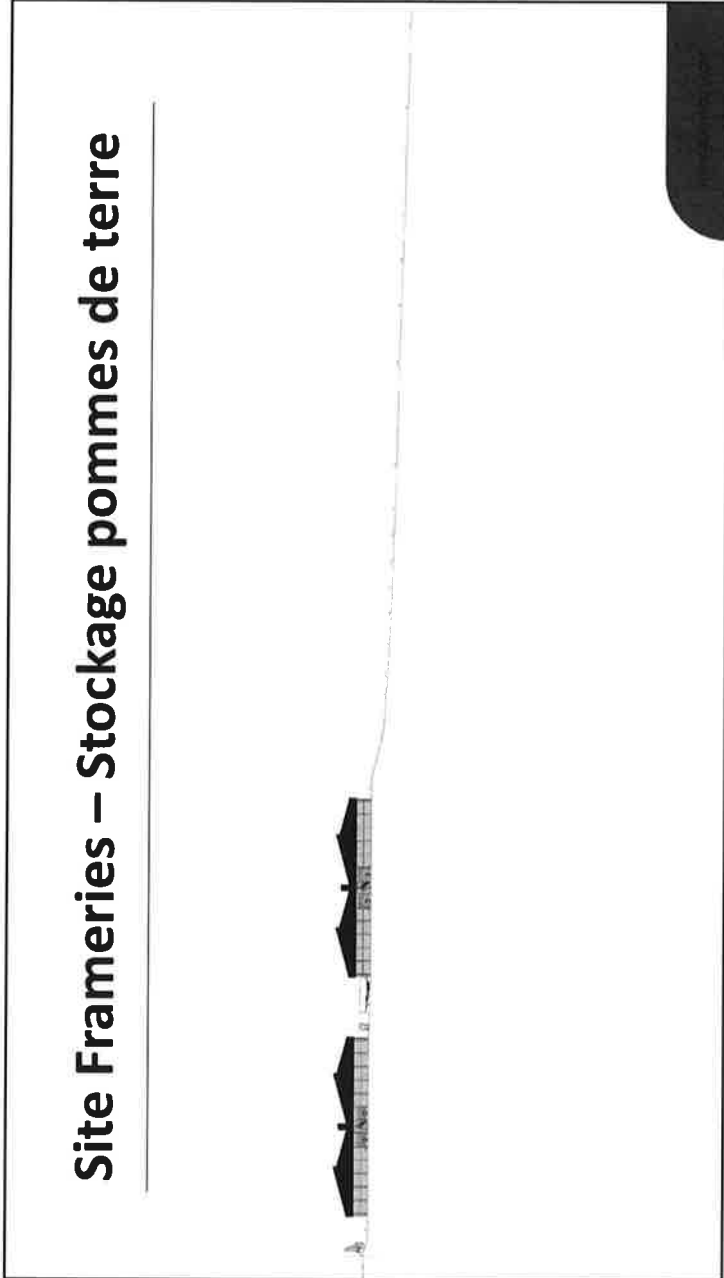
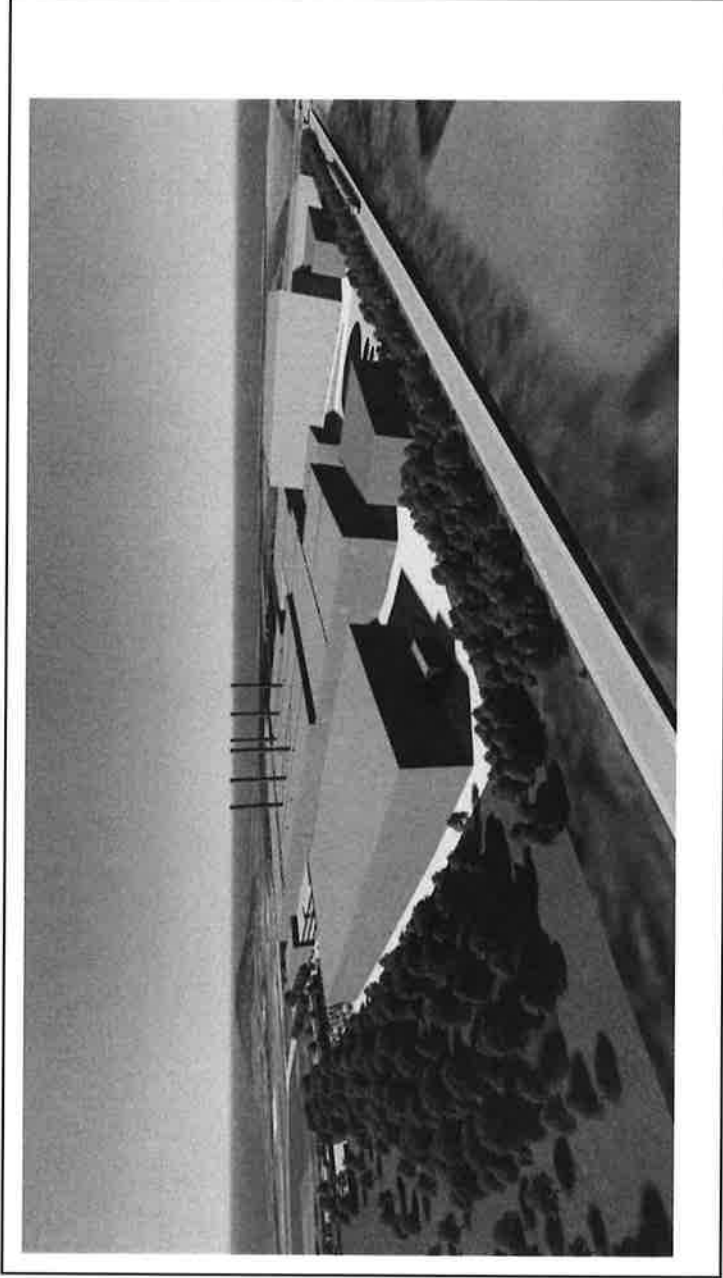


Site Frameries – stockage de produits finis



Site Frameries – production





Site Frameries – stockage produits finis

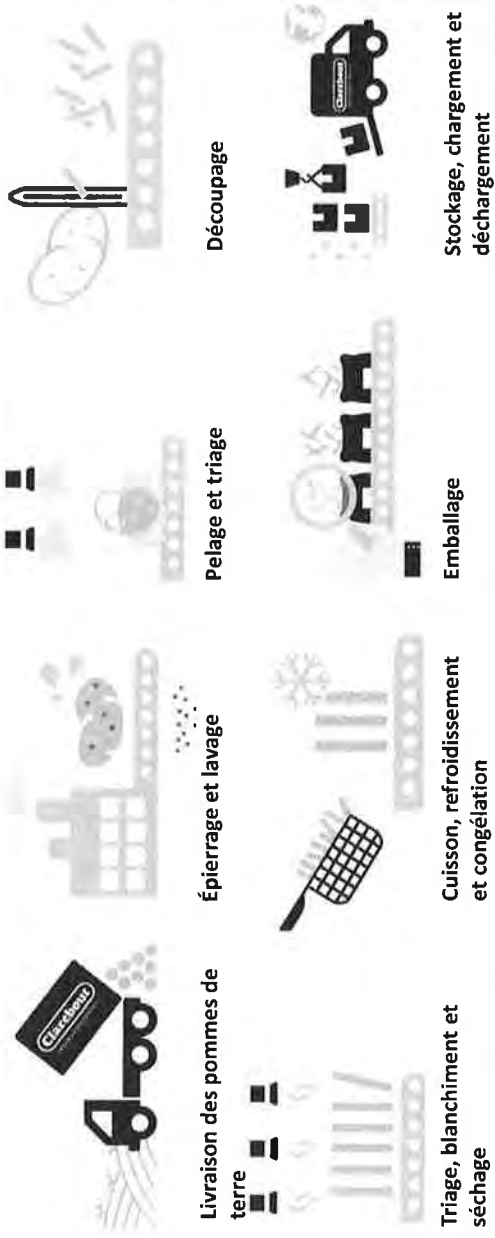


Site Frameries – production



Processus de production

De la pomme-de-terre à la frite prête pour le client en 8 étapes



Livraison des pommes-de-terre



Nos cultivateurs livrent **chaque jour** des pommes de terre. Ceci s'effectue directement dans une de nos unités de production ou sites de stockage.

Depuis ces sites de stockage, nos propres camions transportent les pommes-de-terre vers l'usine. À leur arrivée, la qualité et la taille des pommes de terre sont contrôlées.

Épierrage et lavage



Les **potatoes-de-terre** sont **séparées** des pierres - le métal est enlevé - et sont lavées à grande eau. Les petites et grandes pommes de terre passent par des tamis et sont séparées sur base de leur taille.

Pelage et triage



Les pommes-de-terre passent tout d'abord dans un **bain salé** afin d'enlever les pommes de terre vitreuses.



Le **pelage** des pommes de terre est l'étape suivante. Celui-ci s'effectue à la vapeur dans une cuve à vapeur. Sous l'effet de la différence de pression, la peau se détache, le reste est enlevé par broissage.



Les **peaux récupérées** servent d'aliments pour le bétail et sont collectées par des parties actives dans le secteur des aliments pour bétail.

Découpage

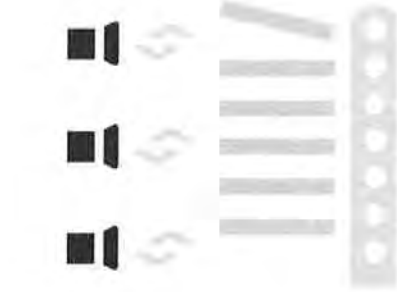


Les pommes-de-terre pelées sont maintenant **triées** en fonction de leur taille et sont **contrôlées** afin de retirer les tubercules présentant des défauts sous-cutanés et les corps étrangers.



Ensuite, les pommes-de-terre sont **découpées** au moyen de couteaux hydrauliques. De puissantes pompes projettent les pommes de terre à grande vitesse à travers des couteaux hydrauliques (en fait, des blocs de couteaux).

Triage, blanchiment et séchage



Après le découpage, les **morceaux trop petits sont triés** par le maillage et enlevés de la ligne de production. De capteurs optiques de haute technologie détectent les mauvais morceaux (p. ex. ceux présentant des petits points noirs).

Le **blanchiment** s'effectue dans un réservoir d'eau chaude à injection de vapeur. Ce processus a pour but de désactiver les enzymes et de lessiver/évacuer les sucres. Les produits sont ensuite **séchés** dans un flux d'air chaud et sec dans la partie sèche. Ce processus est important pour limiter l'absorption de graisse et accroître le croustillant.

Cuisson, refroidissement et congélation



Les produits frais sont ensuite **précuits** à l'huile végétale. Ceci s'effectue, selon le type de frites, entre 165 et 175 degrés. La durée de cuisson est en moyenne de 30 à 90 secondes.

Ensuite, les frites sont **refroidies** dans le tunnel de refroidissement. Celui-ci est composé de trois parties: deux pré-refroidisseurs et une partie de congélation. Dans les pré-refroidisseurs, elles sont refroidies à 0° afin d'éviter qu'elles ne s'agglomèrent après la cuisson. Dans la partie de congélation elles sont ensuite **surgelées** (-16°).

Emballage

Après la congélation, les produits sont **pesés** et passent par un détecteur de métaux. Ceci se passe de façon totalement automatisée. Le département de la **qualité contrôle** ensuite encore le tout en termes de longueur, de défauts, de couleur, de texture, etc. afin d'assurer que la qualité du produit fini soit parfaite.



L'**emballage** des produits en sacs et boîtes s'effectue également de façon totalement automatique. Tout cela parfaitement à la mesure du client. Tous les emballages sont munis des codes requis afin de garantir une traçabilité infaillible.

Stockage, chargement et déchargement

Par le biais de bandes transporteuses, les boîtes sont transportées vers des robots qui **empilent** automatiquement les boîtes de frites sur une palette et les entourent d'un film étirable. Ensuite, les palettes rejoignent un de nos centres logistiques (Comines ou Warneton). Il s'agit d'entrepôts totalement automatisés où la température est en permanence de -20°. Le taux d'oxygène est réduit pour des raisons liées à la sécurité incendie.



Depuis Warneton, les produits sont ensuite **dispatchés** vers le monde entier. Clarebout possède un des systèmes logistiques les plus performants et flexibles. Les clients peuvent venir enlever leurs produits à tout moment et repartent dans l'heure vers leur destination. Inégalé!

Partenariats

Le groupe Clarebout: partenariats

- Volonté du Groupe Clarebout de s'intégrer à Frameries
- **Partenariat avec la communauté**
 - Initiatives ensemble avec la commune
 - Emploi direct et indirect (300 à 500 personnes en emploi direct)
 - Aménagement du site
 - Initiatives en Frameries
- **Communication avec le voisinage**
 - newsletter
 - Système de communication et suivi 24/7
 - Régistre
 - Contrôles et suivi journalier
 - Team qui suit les demandes / questions éventuelles – se rend sur place
 - Service Communication au niveau Groupe Clarebout

Aspects environnementaux

Etudes d'Incidences sur l'Environnement

- Études approfondies par des experts agréés : eaux usées, bruit, odeur, mobilité, paysage, énergie, etc.
- Application de l'expérience du site de production à Neuve-Eglise et à Warneton
- Application des meilleures techniques possibles pour la station d'épuration, bruit, odeur, ...

Eaux usées

- Station d'épuration très performante
- Anaérobie – aérobie – ultrafiltration – osmose inverse
- Utilisation maximale des eaux épurées dans la production
- Suivi journalier par un team de spécialistes + un expert agréé

Bruit

- Études et modélisations des émissions des experts agréés
- Activités de production à l'intérieur
- Choix des installations, surpresseurs, compresseurs les moins bruyants
- Choix des matériaux des bâtiments (isolation acoustique)
- Entretien des installations
- Installations de caissons

Air - odeur

- Études et modélisations des émissions par des experts agréés
- Maîtrise des odeurs de:
 - Éplucheurs
 - Sécheurs
 - Cuisson
 - Flocons
 - Chaudièrespar
 - Cheminées
 - Aspiration
 - Condensation
- Station d'épuration
 - Recouvrement de l'anaérobie

Mobilité

Intégration du site

- Zone d'activité économique industrielle
- Aménagement du site
 - Bâtiments de stockage au bout du terrain
 - Écran végétal entre habitat et bâtiments
 - Bâtiments de production au milieu du site, éloignés de l'habitat
 - Bâtiment congélateur implanté plus bas par rapport aux hangars existants
 - Une entrée et sortie : Chemin de Binche – N543 – R5



ANNEXE 3

Etude d'incidences sur l'environnement

CL Warneton SA

Développement des activités sur le site de Frameries

Réunion d'information du public

29.01.2019

CSDINGENIEURS 
INGÉNIEUX PAR NATURE

Quels sont les principaux acteurs ?

+ Le demandeur du projet

CL Warneton SA
Chaussée de Lille 61 - 7780 Comines-Warneton

+ L'autorité compétente

SPW – Fonctionnaire technique et Fonctionnaire délégué
DGO3 - DGO4

Imposée par la législation

- + Les caractéristiques du projet sont telles qu'une étude d'incidences est imposée par la législation (Classe 1)

- + La procédure est régie par
 - le « Code de l'Environnement »
 - le « Code du développement territorial » (CoDT)

- + Etude d'incidences = Annexe à la demande de permis

Un outil réalisé par un bureau agréé

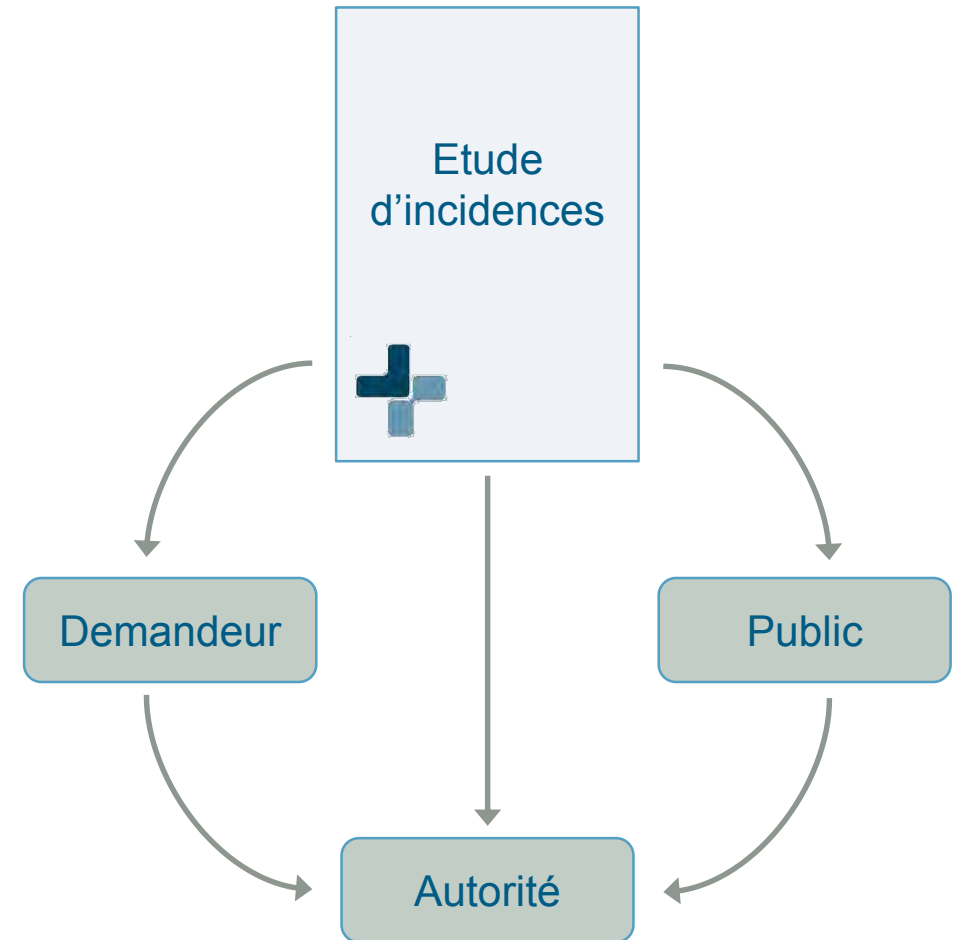
+ Un outil à plusieurs égards

- Outil d'orientation pour le demandeur
- Outil d'aide à la décision pour les autorités
- Outil d'information pour le public

+ Un bureau agréé par la Région wallonne

- Indépendance
- Compétences
- Expérience

→ CSD Ingénieurs conseils s.a.



Un groupe européen d'ingénierie

+ Une équipe pluridisciplinaire

> 700 collaborateurs dont 60 en Belgique

+ 45 années d'expérience en Europe

> 25 années en Belgique

> 300 évaluations environnementales

+ Ancrage local

Namur, Liège et Bruxelles



Un groupe européen d'ingénierie



DÉPOLLUTION



DÉVELOPPEMENT DURABLE & CERTIFICATION BREEAM®



NOTICES ET ETUDES D'INCIDENCES & MOBILITÉ



PHYSIQUE DU BÂTIMENT, PEB & TECHNIQUES SPECIALES



GÉOTHERMIE & ENERGIE RENOUVELABLE



Réunion d'information du public

+ Demandeur

- Présentation de son projet

+ Public

- Informations – observations – suggestions
 - Points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences
 - Présentation des alternatives raisonnablement envisageables par le demandeur
- Objectif : compléter le contenu 'standard' de l'EIE

Possibilité de réagir dans les 15 jours

+ Commune de Frameries

Collège communal de Frameries
Rue Archimède, 1 à Frameries

+ Copie au demandeur

CL Warneton SA
Chaussée de Lille 61 à 7780 Comines-Warneton

+ Délai de 15 jours calendrier → au plus tard le 13.02.2019

Une étude qui aboutit sur des recommandations

Réunion d'information du public

Etude d'incidences

*Observations
suggestions*

Extrait du contenu défini par le Code de l'environnement

- Présentation de l'avant-projet
- Analyse de la situation existante de l'environnement et de son évolution probable dans le projet
- Evaluation des effets du projet et son chantier sur l'environnement
Sol, Air, Eaux, Climat, Milieu biologique, Paysage et Patrimoine, Urbanisme et Aménagement du territoire, Mobilité, Déchets, Santé et sécurité, Aspects socio-économique, Acoustique, cadre de vie et voisinage, ...
- Etude des éventuelles alternatives
- Proposition de mesures pour éviter / réduire / compenser les incidences négatives sur l'environnement
→ **Recommandations...**

Une étude qui aboutit sur des recommandations

Réunion d'information du public



Etude d'incidences

*Observations
suggestions*

Points attention identifiés à ce stade

- Sol : état sanitaire et stabilité
- Air : disperserions des odeurs
- Eaux : dimensionnement des installations (eaux usées, domestiques et industrielle) et maitrise des rejets
- Milieu biologique : site Natura 2000 proche
- Paysage et Patrimoine : visibilité du projet dans son environnement
- Mobilité : flux générés par le projet
- Acoustique : génération de bruit (analyse de la conformité)

Une étude qui aboutit sur des recommandations

